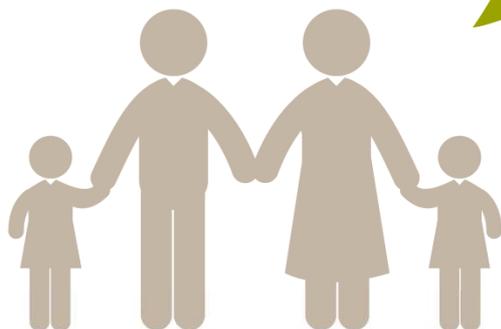


# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ 2014/2017

Être  
parent...

... pas  
toujours  
facile !





# Sommaire

Préambule .....	5
Introduction .....	6
<b>1. Instances de pilotage.....</b>	<b>8</b>
Rôle et composition des instances du soutien à la parentalité en Moselle .....	9
Le comité de pilotage.....	9
Les comités techniques.....	10
Les comités locaux d'animation.....	10
<b>2. Etat des lieux et analyse des actions du champ de la parentalité en Moselle.....</b>	<b>11</b>
2.1 Evolution de la population .....	11
2.2 Contexte socio-économique.....	15
2.3 Les dispositifs de soutien à la parentalité en Moselle.....	23
2.3.1 L'état des lieux de l'offre par dispositif .....	23
2.3.1.1 Accompagner les compétences parentales : le REAAP .....	23
2.3.1.2 Renforcer le lien entre les familles et l'école .....	28
2.3.1.2.1 Les CLAS.....	28
2.3.1.2.2 Les dispositifs portés par l'Education Nationale .....	31
2.3.1.3 Prévenir la rupture du lien familial : la médiation familiale et les lieux neutres.....	32
2.3.1.4 Accompagner les compétences parentales : les LAEP .....	35
2.3.1.5 Accompagner les compétences parentales : l'Animation Collective Familles .....	37
2.3.1.6 Accompagner les compétences parentales : l'Aide à domicile .....	38
2.3.1.7 Accompagner les compétences parentales : le dispositif Vacances familiales collectives de la CAF de Moselle .....	40
2.3.1.8 Accompagner les compétences parentales : les aides à la parentalité du Conseil Général de Moselle .....	40
2.3.1.9 Des actions hors dispositifs .....	41

<b>2.3.2 L'état de l'offre par territoire .....</b>	<b>43</b>
2.3.2.1 Territoire de Metz .....	43
2.3.2.2 Territoire de Thionville .....	45
2.3.2.3 Le Territoire du Bassin Houiller .....	47
2.3.2.4 Territoire du Grand-Est – secteur de Sarreguemines-Bitche .....	49
2.3.2.5 Territoire du Grand-Est – secteur Saulnois-Sarrebourg .....	51
<b>2.3.3 La Parentalité : un ensemble composite de dispositifs à la croisée de grands axes de politiques publiques.....</b>	<b>53</b>
2.3.3.1 L'exemple de la Politique de la Ville : le programme annuel de l'Acisé.....	54
2.3.3.2 Une thématique qui irrigue directement les CUCS et programmes de Réussite éducative.....	54
2.3.3.3 La PMI et les structures d'accueil de la Petite enfance .....	54
<b>3. Orientations du schéma départemental de soutien à la parentalité .....</b>	<b>56</b>
<b>3.1 Synthèse des constats .....</b>	<b>56</b>
<b>3.2 Les fiches actions .....</b>	<b>57</b>
<b>4. Engagement des institutions et mise en œuvre du schéma.....</b>	<b>75</b>
<b>4.1 Les institutions et leurs engagements.....</b>	<b>75</b>
<b>4.2 Les modalités de mise en œuvre et de suivi du schéma.....</b>	<b>77</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>78</b>

## *Préambule*

Les principaux acteurs de la politique de soutien à la parentalité dans le département de la Moselle ont décidé de coordonner leurs interventions, afin d'offrir aux familles mosellanes des actions et des services susceptibles de les aider dans leur rôle éducatif.

Partant notamment des constats de :

- la complexité de la notion de soutien à la parentalité, qui ne recouvre pas exactement les mêmes contours au sein des différentes institutions,
- l'empilement de dispositifs et de critères peu lisibles tant pour les gestionnaires que pour les familles elles-mêmes,
- l'inégale répartition des actions sur les territoires,

Le comité départemental de pilotage s'est engagé dans la réalisation d'un diagnostic partagé, associant les institutions, les gestionnaires d'actions et les parents eux-mêmes.

Ce travail a conduit à l'élaboration du présent schéma départemental de soutien à la parentalité, couvrant la période 2014-2017.

Reprenant les principaux éléments du diagnostic, il a défini une finalité :

***"Ensemble, permettre à davantage de familles mosellanes de trouver à proximité de chez elles des services qui les aideront dans l'éducation de leur enfant »***

et décline des axes de travail, visant à :

- développer quantitativement et qualitativement les actions proposées aux familles, particulièrement sur les territoires peu couverts actuellement,
- décloisonner les dispositifs institutionnels, pour se centrer, au-delà des critères et calendriers propres à chaque organisme, sur des analyses partagées et une recherche de cohérence dans la couverture des besoins,
- améliorer la lisibilité de l'offre de services,
- créer une animation de réseaux, départemental et locaux, de nature à enrichir les compétences des porteurs de projets et à associer les parents à la définition et à la mise en œuvre des actions.

Ce schéma va guider la réflexion et orienter les actions des institutions partenaires pour les 4 années à venir.

Il est susceptible d'intégrer un futur schéma des services aux familles, en élargissant son champ à la politique d'accueil de la petite enfance dans le département.

# *Introduction*

La parentalité, qui peut être définie comme l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent, tant dans la dimension matérielle, que psychologique, morale, juridique, éducative, culturelle ou encore sociale, qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (l'autorité parentale).

La famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et repères. Elle joue donc un rôle fondamental dans la cohésion sociale. Dans une société en perpétuelle évolution (diminution des mariages, instabilité conjugale, recompositions, accroissement de la monoparentalité ...) et avec une individuation de plus en plus marquée, être parent est ressenti comme étant de plus en plus difficile. Les familles deviennent fragilisées et en manque de repères. Les exigences posées aux parents peuvent conduire à un sentiment d'incompétence et un besoin d'aide et de réassurance en leurs capacités.

Dans leur fonction d'éducation de leurs enfants, tous les parents sont susceptibles de rencontrer des difficultés et plusieurs institutions sont à leur côté pour les aider.

La parentalité, qui semblait ainsi relever en premier lieu de la sphère privée, est entrée de manière officielle et assumée dans le registre des politiques publiques suite à la Conférence de la Famille de 1998 et la circulaire du 9 mars 1999, relative à la création des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

Elle se caractérise par une grande diversité de dispositifs, dont découle une importante offre de services et d'actions, favorisant les partenariats tant au plan national que local.

Sa mise en œuvre repose sur le dynamisme des acteurs locaux.

Ces dispositifs ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant, et utilisent comme levier la mobilisation des parents, non pas seulement en tant que bénéficiaires de ces actions, mais bien en tant qu'acteurs à part entière.

La politique du soutien à la parentalité a connu des évolutions importantes depuis 2010, avec la structuration de dispositifs encore épars en une politique à part entière.

Pour optimiser son déploiement, une gouvernance partenariale a été instaurée, avec la création d'un comité national de soutien à la parentalité, ayant pour objectif de contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de soutien aux parents.

Localement, il a été demandé de mettre en place une coordination départementale unique des dispositifs de soutien à la parentalité dans l'objectif de rendre plus efficace leur pilotage et d'assurer une meilleure lisibilité des actions menées envers les parents.

En Moselle, en 2012, a ainsi été créé un comité de pilotage parentalité, associant les principaux acteurs institutionnels (l'Etat, via la DDCS, l'Education Nationale et la Justice, la Caisse d'allocations familiales, le Conseil Général, la MSA, l'Udaf et l'Udcccas) et recouvrant notamment les dispositifs REAAP, CLAS et médiation familiale.

Cette instance s'est engagée dans une démarche déclinée en 4 axes :

- établir un diagnostic partagé des besoins des familles et de l'offre en matière de soutien à la parentalité
- définir les priorités locales en la matière dans le respect des orientations fixées par le comité national de soutien à la parentalité
- veiller à la cohérence entre le financement des dispositifs et les actions soutenues dans le respect des compétences des organismes et autorités qui y contribuent
- mettre en place une démarche opérationnelle d'animation de la politique de soutien à la parentalité permettant de structurer et de faire vivre le réseau de partenaires

Ce premier schéma départemental de soutien à la parentalité va permettre d'accentuer la collaboration entre les institutions membres du Copil, d'adapter de façon cohérente et coordonnée les dispositifs et les actions aux besoins des familles, de développer une animation efficace du champ de la parentalité et de favoriser l'appropriation des dispositifs et de la politique parentalité par le public et les porteurs de projet.

Il définit la composition et le rôle des instances politiques et techniques, rappelle la démarche méthodologique d'élaboration du schéma, ainsi que les principaux aspects du diagnostic, et récapitule, sous forme de fiches-actions, les objectifs opérationnels et l'engagement des différentes institutions sur la période pluriannuelle 2014 – 2017.

Il s'articule avec le schéma enfance jeunesse famille du Conseil Général.

## 1. Instances de pilotage

La convention de partenariat s'est principalement construite autour des dispositifs nationaux suivants :

➤ Les Reaap (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) :

Leur objectif est de conforter les parents, en leur permettant d'identifier leurs ressources et de prendre confiance en leurs capacités. Les Reaap permettent à travers la rencontre avec d'autres parents, de s'interroger sur sa propre parentalité, sans avoir peur d'être jugé. Ils favorisent le partage de la réflexion.

Ils offrent une grande variété d'actions, (groupes de paroles, espaces d'échanges, d'activités partagées entre parents et enfants, conférences-débats...) et se caractérisent également par une mise en réseau des acteurs, avec une dimension participative fondamentale.

➤ Le Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité) :

Il consiste en la prise en charge de groupes d'élèves en dehors du temps scolaire, et vise l'amélioration des relations familles/école. Il s'agit d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir.

Les parents sont associés à des temps d'information, de dialogue, éventuellement de participation aux activités mises en œuvre par les animateurs, pour accompagner le parcours scolaire de leur enfant.

➤ La Médiation Familiale :

La médiation familiale vise à restaurer la communication et à préserver les liens entre les membres de la famille et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial. Elle repose sur une démarche volontaire des familles. Proposée initialement aux parents désireux de maintenir leurs rôles parentaux au-delà de la séparation, la médiation familiale s'adresse à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées,... . Le médiateur familial, tiers impartial, contribue, au cours d'entretiens confidentiels, à créer un espace relationnel de dialogue et d'écoute pour permettre à chacun d'être acteur, de s'approprier droits obligations et responsabilités afin de construire ensemble des accords qui répondent aux besoins de la famille.

➤ Les lieux neutres ou espaces de rencontre :

Ce sont des lieux d'accueil s'adressant à toutes familles qui vivent des situations où les relations enfants-parents sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles.

Ils ont pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. L'objectif n'est pas le lien à tout prix mais de permettre à l'enfant de constater la réalité de la situation de ses parents et la nature des liens qui les unissent, permettre à chacun, adulte et enfant, de reconnaître sa place et la place de l'autre dans la constellation familiale de l'enfant.

D'autres actions entrent également dans le champ du soutien à la parentalité mais ne sont pas, à ce jour, coordonnées et/ou gérées par un comité technique partenarial : il s'agit par exemple des Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), des projets d'Animations Collectives Famille mis en œuvre par les référents familles des centres sociaux, de l'Aide à domicile, notamment à travers les interventions des Techniciennes de l'Intervention Sociale Familiale (TISF) ou encore d'Educatrices de Jeunes Enfants (EJE) exerçant une fonction de soutien à domicile.

Ces actions ont été intégrées dans l'analyse de la couverture des besoins des familles mosellanes.

## Rôle et composition des instances du soutien à la parentalité en Moselle

En Moselle, dès l'instauration des dispositifs REAAP et CLAS, des réunions techniques partenariales ont été organisées, à l'initiative de la DDCS, pour lancer les appels à projet, partager l'analyse des dossiers et émettre un avis sur le financement d'actions de soutien à la parentalité.

Une mission d'animation départementale de ces dispositifs a parallèlement été confiée à l'Udaf, qui a réuni les opérateurs, créé une lettre Reaap, et animé des temps forts (conférences, rencontres...).

A compter de 2006, la Caf a pris en charge le secrétariat et l'animation du dispositif de médiation familiale, dont l'engagement partenarial a été concrétisé par la signature d'un protocole départemental, associant la DDCS, la Caf, le Conseil général, le ministère de la Justice, la Msa et le Ccas de Metz.

Fin 2012, en accord avec les orientations nationales relatives à la gouvernance des dispositifs de soutien à la parentalité, la Moselle s'est dotée **d'un comité de pilotage politique unique**, regroupant notamment les trois dispositifs ci-dessus, présidé par le Préfet représenté par la directrice départementale de la Cohésion Sociale, avec deux vice-présidences, exercées par la Caisse d'allocations familiales, chargée du pilotage, de l'animation et du secrétariat, et par le Conseil Général.

Y participent également : le Ministère de la Justice, les Services départementaux de l'Education Nationale, la Mutualité Sociale Agricole de Lorraine, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale et l'Union Départementale des Associations Familiales.

A travers une convention de partenariat, l'ensemble de ces institutions s'est engagé à :

- contribuer au développement d'une politique pertinente de soutien à la fonction parentale sur le département de la Moselle, en veillant à une couverture territoriale équitable;
- soutenir les actions de soutien à la parentalité à l'aide de moyens humains et matériels, dans la limite des priorités de chacun.

### Le comité de pilotage

Composé des échelons politiques ou de direction des institutions partenaires, il a rappelé les missions qu'il entend promouvoir dans le champ de la convention de partenariat, à savoir :

- soutenir la fonction parentale,
- faciliter les relations parents-enfants
- prévenir les dysfonctionnements familiaux
- maintenir les liens familiaux
- aider à la résolution des conflits
- développer une animation de territoire
- développer des actions diversifiées, cohérentes et pertinentes sur l'ensemble du département en s'appuyant sur le partenariat
- rechercher la meilleure qualité de prestations possible

Il est le garant des valeurs partagées :

- le parent est reconnu dans son rôle et ses compétences, comme premier éducateur de l'enfant,
- les places, statuts, et rôles de chacun des parents doivent être respectés,
- les actions s'adressent à l'ensemble des parents,

- les actions doivent être accessibles à tous les parents,
- les actions doivent respecter le principe de neutralité,
- les parents sont associés à l'élaboration des actions de soutien à la parentalité et impliqués dans l'animation territoriale
- les actions intègrent à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi
- l'équité territoriale d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité est recherchée
- les règles de protection de la vie privée doivent être respectées (secrets professionnels)
- les porteurs de projets s'engagent à adhérer à une charte déontologique.

Alimenté par les travaux de comités techniques, le Copil étudie toutes les questions relatives aux politiques en faveur de la parentalité. Il s'est engagé à :

- réaliser un diagnostic partagé de l'offre et des besoins en matière de soutien à la parentalité
- définir annuellement des orientations et priorités départementales relatives à l'accompagnement à la parentalité
- examiner les évolutions réglementaires des dispositifs de soutien à la fonction parentale, conduisant, le cas échéant, à mettre à jour les cahiers des charges
- définir les modalités générales de lancement des appels à projets
- définir un plan de communication auprès des familles et des partenaires
- évaluer l'impact des politiques parentalité dans le département, leur cohérence, leur articulation
- définir les orientations et les moyens à consacrer à l'animation du réseau
- garantir les remontées d'information vers les instances nationales.

### **Les comités techniques**

Composés des instances techniques des institutions partenaires, ils sont propres à chacun des dispositifs (Reaap, Clas et médiation familiale) et doivent :

- organiser les appels à projets : arrêter le calendrier, mettre à jour le contenu du dossier de demande de subventions ; définir les conditions de l'appui technique aux porteurs de projets ;
- étudier les projets déposés, statuer sur leur conformité avec le cahier des charges des différents dispositifs et faire une proposition de financement par dossier ;
- veiller à la pertinence des actions sur le territoire ;
- procéder à des évaluations sur site ;
- être une source d'informations et de propositions techniques envers le comité de pilotage parentalité.

### **Les comités locaux d'animation**

Ces instances de proximité ont vocation à regrouper les porteurs de projet, des associations locales, des représentants des comités techniques, des parents et tout interlocuteur susceptible d'apporter une plus-value à la réflexion locale. Il est attendu des comités locaux d'animation :

- d'être un relais entre les instances politiques et techniques et le terrain ;
- d'impulser une dynamique locale ;
- d'échanger sur les « bonnes pratiques » des structures du réseau, d'offrir des temps de réflexion et de recenser les besoins de formation.

## 2. Etat des lieux et analyse des actions du champ de la parentalité en Moselle

Conformément aux engagements de la convention de partenariat, le comité de pilotage a souhaité disposer d'un état des lieux de l'offre et de la demande en matière de soutien à la parentalité sur tout le département.

Il a mandaté un prestataire pour réaliser un diagnostic, avec une double entrée : thématique et territoriale (à l'échelle de 5 grands territoires correspondant au découpage de la Caisse d'allocations familiales) et la prise en compte des points de vue des institutions, des gestionnaires d'actions, et de familles, bénéficiaires ou non d'actions de soutien à la parentalité.

Les faits saillants du diagnostic sont repris ci-dessous

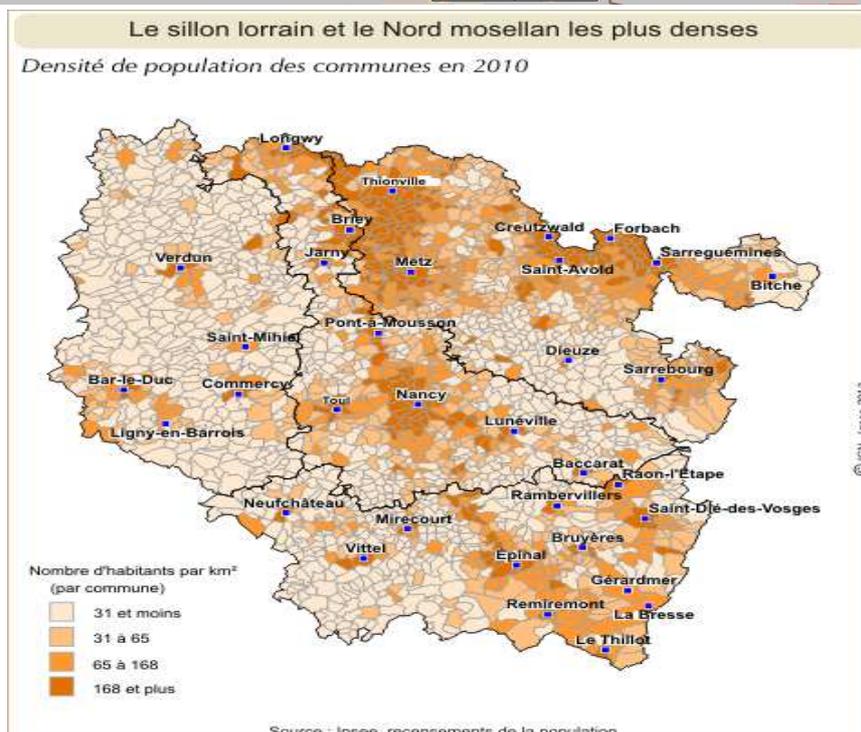
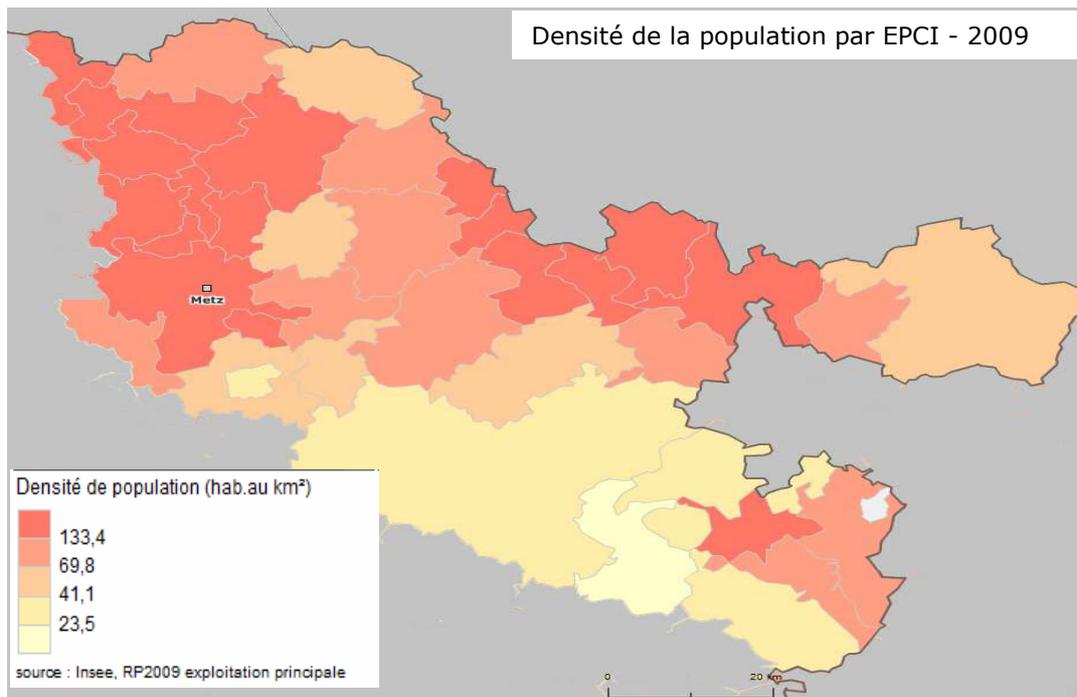
### 2.1 Evolution de la population

La Moselle est le département le plus peuplé de Lorraine, il compte 1 045 066 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010<sup>1</sup>, soit 44% des habitants de la région. La densité de population y est cinq fois plus élevée que dans la Meuse. La population croît toutefois un peu moins rapidement qu'en Meurthe-et-Moselle, en raison d'un excédent naturel légèrement moins favorable (+ 0,3 % en moyenne par année entre 1999 et 2010) et d'un déficit migratoire apparent un peu plus marqué (- 0,11 % en moyenne).

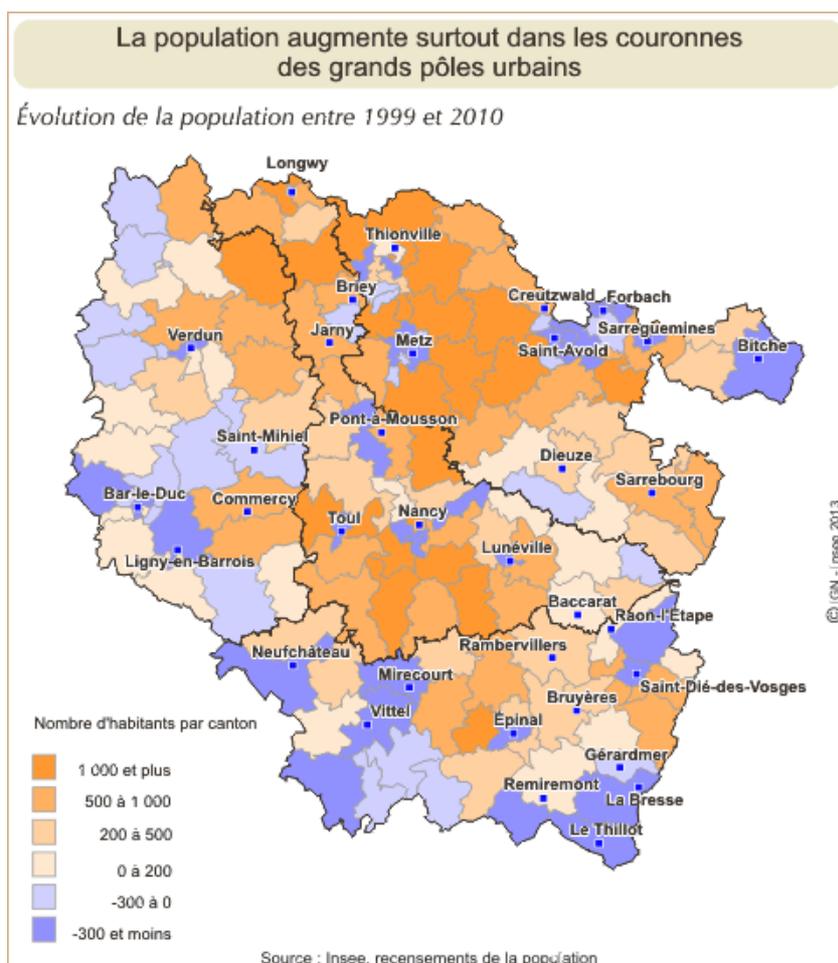
	Population 2010	Densité 2010 (hab./km <sup>2</sup> )	Évolution de la population 1999-2010	Variation annuelle moyenne 1999-2010 (%)		
				Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire apparent
Moselle	1 045 066	168	+ 21 867	0,19	0,3	-0,11
Lorraine	2 350 920	100	+ 40 897	0,16	0,26	-0,11

La densité de population en Moselle est de 168 hab./km<sup>2</sup>, contre 96 en moyenne en province. Le sillon lorrain rassemble quatre des cinq aires urbaines les plus peuplées de Lorraine. Les aires urbaines de Metz et de Thionville sont en croissance démographique. Avec 120 700 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de Metz est la plus peuplée de la région.

<sup>1</sup> L'ensemble des communes a été recensé entre 2008 et 2012. 2010 qui est l'année médiane, constitue l'année de référence pour la nouvelle population légale



C'est dans les couronnes des grands pôles urbains que la population augmente le plus (+0,75% par an en moyenne). On y enregistre davantage de naissances que de décès et plus d'arrivées que de départs. L'augmentation du nombre de ménages entraîne une augmentation de la demande de logements. Elle pousse une population de plus en plus nombreuse vers des territoires où l'immobilier est plus abordable. Cette périurbanisation se traduit par une augmentation des flux routiers et des distances domicile-travail. La part du budget des ménages consacrée au transport augmente conséquemment.



En Moselle, le rapport du nombre de naissances à la population moyenne d'une année est inférieur de 1,5 points à celui de l'ensemble de la France.

Le département se distingue par un nombre de naissances hors mariage bien moins élevé que dans les autres départements lorrains et que dans le reste de la France.

	Moselle	Lorraine	France
Naissances	11 474	25 975	821 589
Proportion de naissances hors mariage (en %)	51,3	55,6	55,8
Taux de natalité (en ‰)	11	11	12,6
Âge moyen des mères à la naissance (1)	29,5	29,6	30

### Une évolution des formes de conjugalité

En Moselle, comme sur le reste de la France, le nombre de mariage décline sensiblement depuis les années 1970. Entre 2002 et 2011, le nombre de mariage a ainsi baissé de 19,5% sur la Moselle (17,3% en France métropolitaine). Le nombre de mariages a été divisé par 2 sur l'ensemble de la région Lorraine depuis 1977.

Cette évolution n'empêche pas les couples de se former et d'exister sous d'autres formes. Si la part des hommes et femmes seules ne cesse d'augmenter (de 25,6 à 30,7% en Moselle de

1999 à 2010), il n'en reste pas moins que 58,2% des ménages sont des couples en Moselle, dont 30,2% avec enfants en 2010 (contre 38,4% en 1999). Les formes de conjugalité ont évolué.

Si le mariage séduit moins, en revanche le Pacs s'est fortement développé depuis l'instauration du dispositif fin 1999. En 2011, les Pacs représentaient 40,7% des unions (mariages et Pacs) prononcés en Moselle.

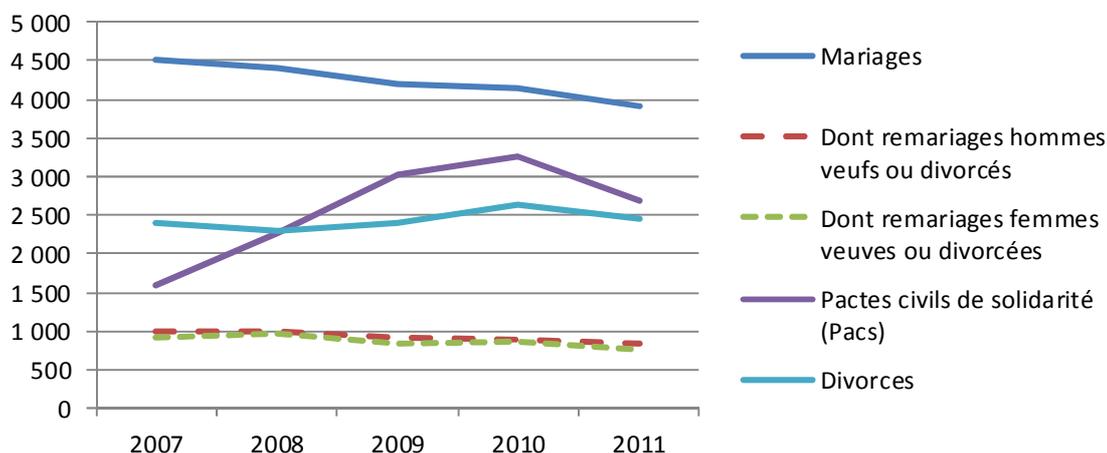
Les remariages représentent par ailleurs une part croissante des mariages prononcés : en Moselle, en 2011, environ 1 mariage sur 5 est un remariage pour au moins un des époux.

### Fragilisation des unions

Si les modalités d'unions se diversifient, la fragilité des unions se confirme également. En France, les taux de divorces ne cessent d'augmenter depuis plusieurs décennies. En 2011, l'indicateur conjoncturel de divortialité s'établit en France à 46,2 divorces pour 100 mariages contre 37,9 dix ans plus tôt en 2001<sup>2</sup>.

## Mariages, Pacs et divorces en Moselle de 2007 à 2011

Sources : Insee, estimations de population - statistiques de l'état civil; ministère de la justice et des libertés, Répertoire général civil



En Moselle, en 2011, près de deux divorces étaient prononcés pour trois mariages célébrés (contre un peu plus d'un divorce pour deux mariages en 2007). La part de personnes divorcées de 15 ans ou plus est passée en Moselle de 5,4% en 1999 à 7,2% en 2010<sup>3</sup>.

Si les couples avec enfants représentaient 44,7% des familles Mosellanes en 2010, ils représentaient 52,3% de l'ensemble de ces familles en 1999.

À l'inverse, la fragilisation des unions a conduit à une augmentation de la part des familles monoparentales et des familles recomposées parmi les familles Mosellanes. Les familles monoparentales ont ainsi progressé de 11,7% des familles en 1999 à 13,6% en 2010, la grande majorité étant composées d'une femme seule avec enfants.

### Diversification des configurations familiales

Cette multiplication des séparations et recompositions familiales contribue de fait à façonner de nouvelles structurations familiales.

Contrairement aux idées reçues sur l'éclatement de la famille, souvent véhiculées dans les médias, les dernières enquêtes menées en France sur ce sujet font apparaître que plus des trois quart des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents, qu'ils soient mariés

<sup>2</sup> Insee, Ministère de la Justice, et « L'évolution démographique récente en France », Population n°3, INED, 2010.

<sup>3</sup> Insee, RP 1999 et 2010.

ou non. La famille « traditionnelle », composée des deux parents et de leurs enfants, reste la norme sur la plan statistique<sup>4</sup>.

En 2010, en Moselle, 78% des enfants de moins de 18 ans vivent dans un couple constitué de deux personnes mariées.

Cependant, les enfants mineurs sont bien de plus en plus nombreux à vivre au sein de familles monoparentales ou recomposées : 17% des mineurs vivent dans une famille monoparentale en 2010 en Moselle, alors qu'en 1999, seuls 12% des enfants de moins de 17 ans vivaient dans une famille monoparentale en Moselle<sup>5</sup>.

## 2.2 Contexte socio-économique

Le taux de chômage en Moselle s'élève à 10,5 % au dernier trimestre 2012 (contre 9,6 % à fin 2011). Son évolution suit la tendance à la hausse observée sur l'ensemble de la France métropolitaine. Il reste légèrement supérieur à la moyenne nationale (10,2%). L'emploi intérimaire est particulièrement touché.

Concernant l'emploi des salariés français au Luxembourg, il continue de progresser mais de façon moins soutenue année après année (+ 1,8 % en 2012, contre + 2.8% en 2011 et + 3% en 2010). *Source : CESEL*

### Evolution des taux de chômage entre 2008 et 2012 par zone d'emploi

Libellé de la zone d'emploi	4e trimestre 2008	4e trimestre 2009	4e trimestre 2010	4e trimestre 2011	4e trimestre 2012
Metz	7,7	10	9,6	9,5	10,5
Forbach	10,7	13,5	12,6	12,5	13,7
Sarrebourg	6,1	8,1	7,4	7,3	8
Sarreguemines	7,8	9,9	9,1	9,2	9,8
Thionville	7,6	10	9,5	9,4	10,6

Depuis 2008, la situation de l'emploi s'est fortement dégradée dans toutes les zones d'emploi.

### Structure de l'emploi

La structure des emplois est bien différente selon les zones d'emploi. Ainsi, le secteur tertiaire non-marchand représente 40 % de l'emploi salarié sur la zone d'emploi de Metz et seulement 28% à Sarreguemines où la part de l'emploi dans l'industrie est plus élevée qu'ailleurs.

La Moselle se caractérise par une part d'emploi salarié dans les grandes entreprises plus importante que sur l'ensemble de la France de province (32% contre 28%).

Nom de la zone d'emploi	Salariés						Non salariés	Emploi total
	agriculture	industrie	construction	tertiaire marchand	tertiaire non marchand	total salariés		
Metz	594	25 595	11 592	81 861	77 494	197 136	13 836	<b>210 972</b>
Forbach	209	13 245	3 937	22 894	18 226	58 511	5 076	<b>63 587</b>
Sarrebourg	543	4 441	1 629	7 828	6 430	20 871	2 210	<b>23 081</b>
Sarreguemines	73	8 806	1 729	12 122	9 147	31 877	2 866	<b>34 743</b>
Thionville	83	11 783	3 497	21 996	17 460	54 819	4 710	<b>59 529</b>

<sup>4</sup> Vivas (E.), « 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », Insee Première, n° 1259, octobre 2009.

<sup>5</sup> Insee, RP 1999 et 2010.

Les taux d'activité<sup>6</sup> les plus élevés concernent les zones d'emploi de Thionville et de Sarrebourg (73%), du fait notamment de taux d'activité des hommes proches de 78%. Dans ces zones, la proportion d'actifs en emploi dans la population de 15 à 64 ans atteint 65%, soit trois points de plus que la moyenne régionale. Le phénomène frontalier joue par ailleurs un rôle majeur. Dans la zone de Thionville, plus d'un actif occupé sur trois occupe un emploi de l'autre côté de la frontière.

La zone d'emploi de Forbach présente le taux d'activité le plus bas de Lorraine. Elle doit sa situation particulièrement atypique au fait qu'à peine 65% des 15-64 ans sont sur le marché du travail, alors que dans les 14 autres zones d'emploi lorraines le taux d'activité est compris entre 69% et 73%. Les taux d'activité des personnes de 40 à 55 ans y sont bien moindres que dans le reste de la région (inférieurs de plus de 10 points). Quant au taux d'emploi global de la zone, il est de 55% (60% pour les hommes et 50% pour les femmes).

### Une précarité qui s'intensifie

Alors qu'en 2008, la proportion de personnes sous le seuil de pauvreté en Moselle était identique à celle de France de province, cette part a progressé de plus d'un point en 2010. Elle est désormais supérieure à la moyenne de province. De même, l'intensité de la pauvreté s'est aggravée et est plus importante que dans l'ensemble du pays.

Libellé géographique	Année 2008			Année 2010		
	Taux de pauvreté à 60 %	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté	Taux de pauvreté à 60 %	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté
	en %		en euros	en %		en euros
<b>Moselle</b>	<b>13,2</b>	<b>19,1</b>	<b>9 218</b>	<b>14,5</b>	<b>19,4</b>	<b>9 321</b>
Meurthe-et-Moselle	12,8	19,6	9 163	14,0	19,5	9 306
Meuse	13,9	17,6	9 384	15,5	18,1	9 468
Bas-Rhin	10,6	18,6	9 276	12,0	19,4	9 314
Haut-Rhin	10,7	18,4	9 300	11,9	19,1	9 359
Vosges	13,7	18,2	9 323	15,3	18,4	9 430
<b>France de province</b>	<b>13,2</b>	<b>18,5</b>	<b>9 283</b>	<b>14,3</b>	<b>19,0</b>	<b>9 369</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>13,0</b>	<b>18,9</b>	<b>9 244</b>	<b>14,1</b>	<b>19,3</b>	<b>9 330</b>

Des situations familiales complexes qui renforcent la vulnérabilité des familles fragilisées économiquement et socialement

L'instabilité des couples et la multiplication des ruptures renforcent de fait la vulnérabilité des familles. Mécaniquement la vie en couple offre deux possibilités de ressources liées au travail, contre une seule lorsque la famille est monoparentale. Ces familles sont donc davantage susceptibles d'être fragilisées économiquement. La présence d'enfants est elle aussi déterminante puisqu'avec le nombre d'enfants augmente également le montant des dépenses à consentir pour le(s) parent(s).

<sup>6</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'individus en âge de travailler (de 15 à 64 ans, pour cette étude)

### Plus de 30% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté

En Moselle, en 2007, près d'une personne sur trois vivant dans une famille monoparentale vivait sous le seuil de pauvreté<sup>7</sup>, contre une sur 14 vivant au sein d'un couple sans enfant, et 13,2% des personnes vivant au sein d'un couple avec enfants<sup>8</sup>.

Que les familles avec enfants soient davantage touchées par la pauvreté que les familles sans enfants induit que de nombreux enfants et adolescents vivent sous le seuil de pauvreté dans le département : 21,8% des enfants de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de pauvreté en Moselle en 2007<sup>9</sup>. Si l'on considère les plus jeunes, ils étaient 20,2% avant 5 ans, ou encore 19,1% avant 3 ans dans cette situation.

### Le Bassin Houiller concentre les indices de fragilité les plus importants

La situation des familles Mosellane n'est pas la même d'un territoire à un autre. Si la part des allocataires avec enfants est la plus importante sur le Grand Est, le Bassin Houiller est de loin celui qui concentre les indices de fragilité les plus importants, que ce soit sur la part d'allocataires sous le seuil de bas revenus, la part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF, ou la part des allocataires pour lesquels les prestations familiales représentent une part importante de leurs revenus.

Territoires	Allocataires avec enfants (familles)	Alloc. sous le seuil de bas revenus (Caf)	Part des familles monoparentales parmi les familles alloc. de la CAF	Part des alloc. pour lesquels les PF = 100% des revenus	Part des alloc. pour lesquels les PF = de 75 à 99% des revenus
<b>MOSELLE</b>	58,1%	36,7%	26,2%	16,1%	4,3%
Bassin Houiller	60,8%	43,8%	27,3%	17,8%	4,9%
Grand Est Sarreguemines - Bitche	62,7%	37,0%	24,7%	14,8%	4,0%
Grand Est Saulnois - Sarrebourg	67,9%	30,5%	21,0%	11,2%	3,4%
Territoire de Metz	50,8%	34,1%	28,1%	17,2%	4,5%
Thionvillois	60,5%	36,0%	25,8%	15,4%	4,0%

Les situations de fragilité sont également prégnantes sur le territoire de Metz, qui est le territoire où la part des familles monoparentales parmi les familles allocataires est la plus importante. C'est également le territoire qui présente les indices de fragilité les plus importants sur les autres indicateurs, après le Bassin Houiller.

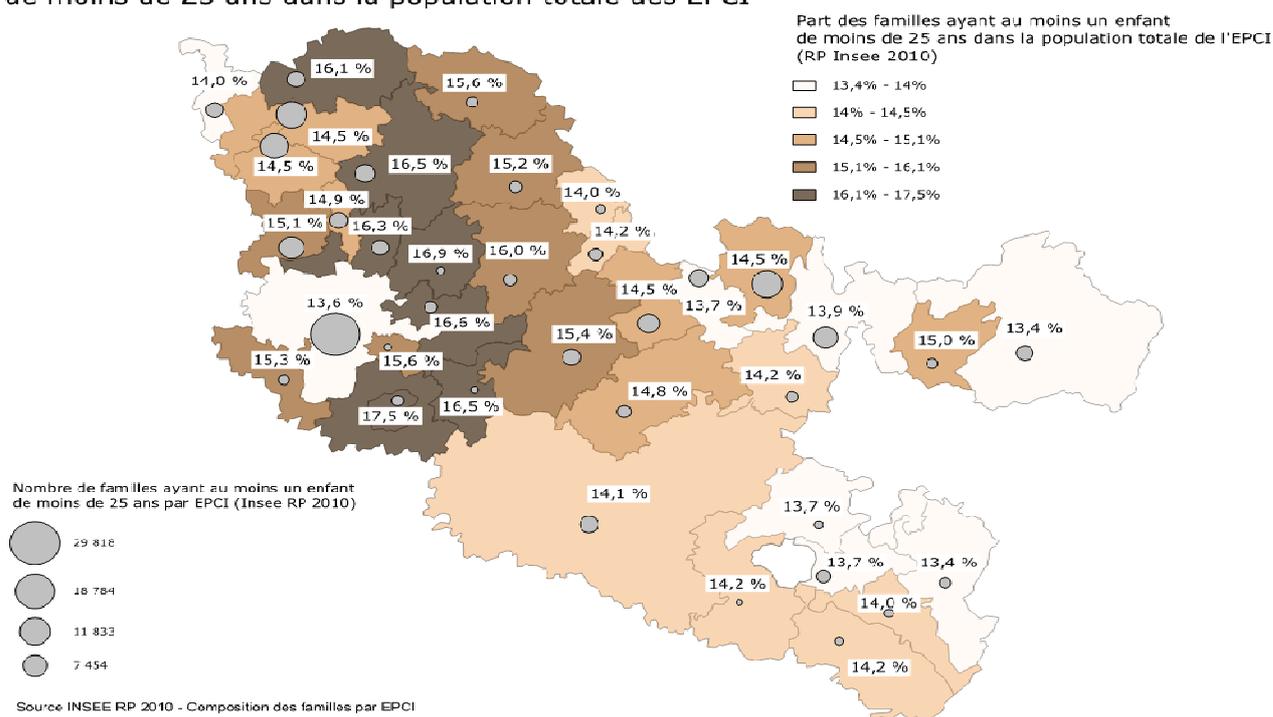
Les familles en situation de fragilité potentielle se concentrent notamment sur les territoires où le nombre de familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans est le plus important, et les territoires qui font partie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

<sup>7</sup> Niveau de vie inférieur à 908 euros par unité de consommation

<sup>8</sup> Insee Lorraine, « Pauvreté en Lorraine : un habitant sur sept », n° 236, octobre 2010.

<sup>9</sup> Idem.

## Nombre et part des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans dans la population totale des EPCI

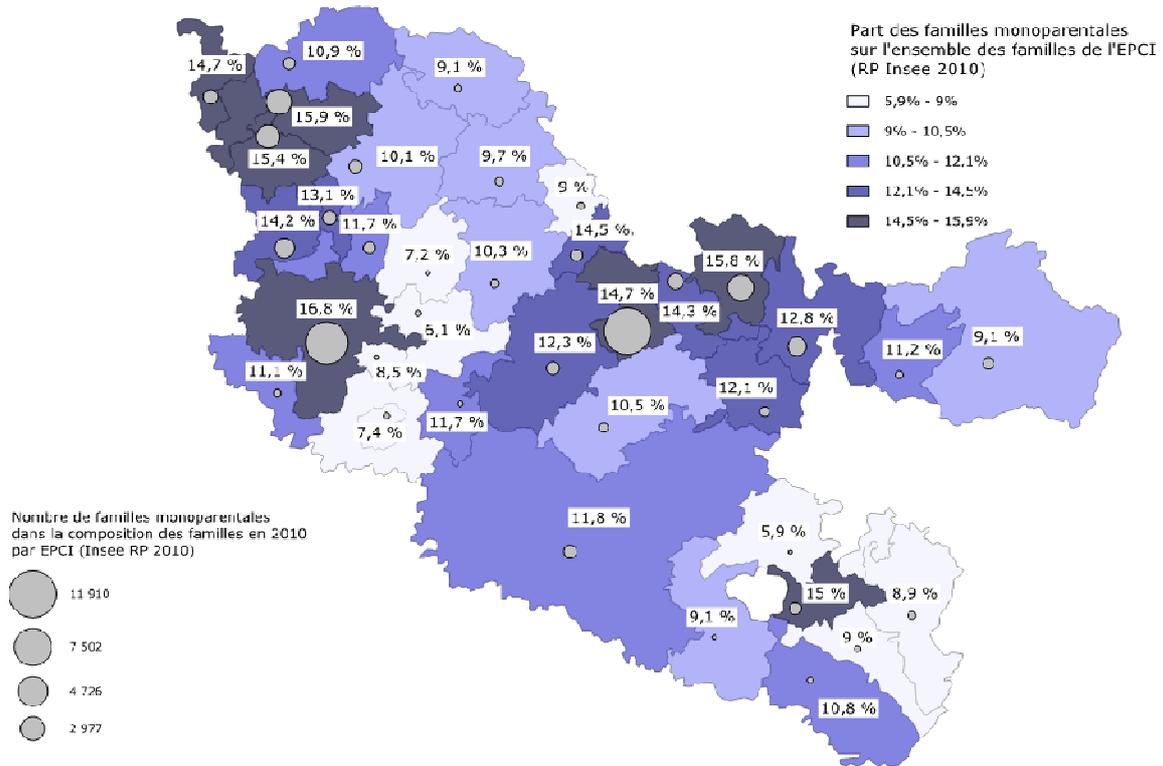


La part des familles monoparentales est ainsi particulièrement importante en proportion et en volume sur le nord du Bassin Houiller (agglomération de Forbach, Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, Pays Naborien), la Communauté d'agglomération de Metz Métropole et les deux agglomérations du bassin Thionvillois : la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Communauté d'agglomération Portes-de-France – Thionville.

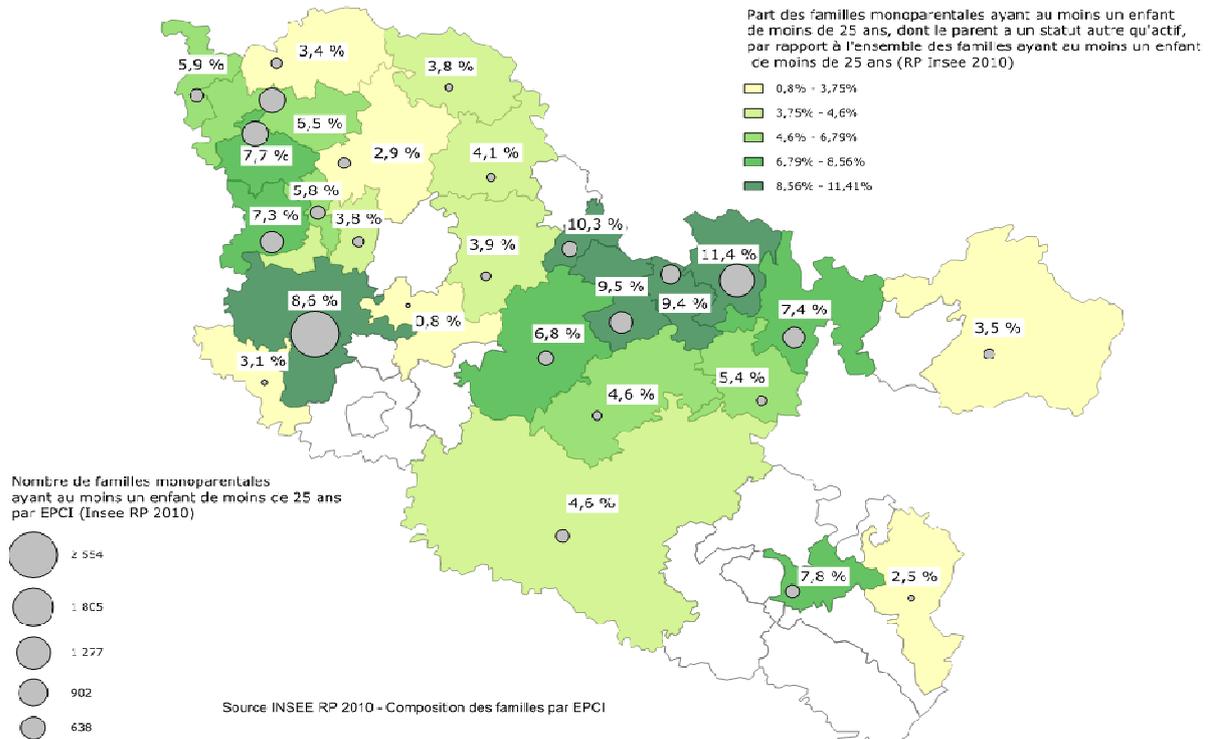
Les indices de fragilité de ces familles monoparentales sont cependant plus importants sur le Bassin Houiller : lorsque l'on analyse ce que représentent les familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, dont le parent a un statut autre qu'actif, par rapport à l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, cette part oscille entre 9,4 et 11,4% sur le bassin Houiller, alors qu'elle n'est que de 8,6% sur l'agglomération Metz Métropole, et de moins de 8% sur les deux agglomérations du Thionvillois précédemment mentionnées.

## Nombre et part des familles monoparentales en Moselle dans la composition des familles des EPCI

Source INSEE RP 2010 - Composition des familles par EPCI



## Nombre et part des familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, dont le parent a un statut autre qu'actif, dans la population totale des EPCI

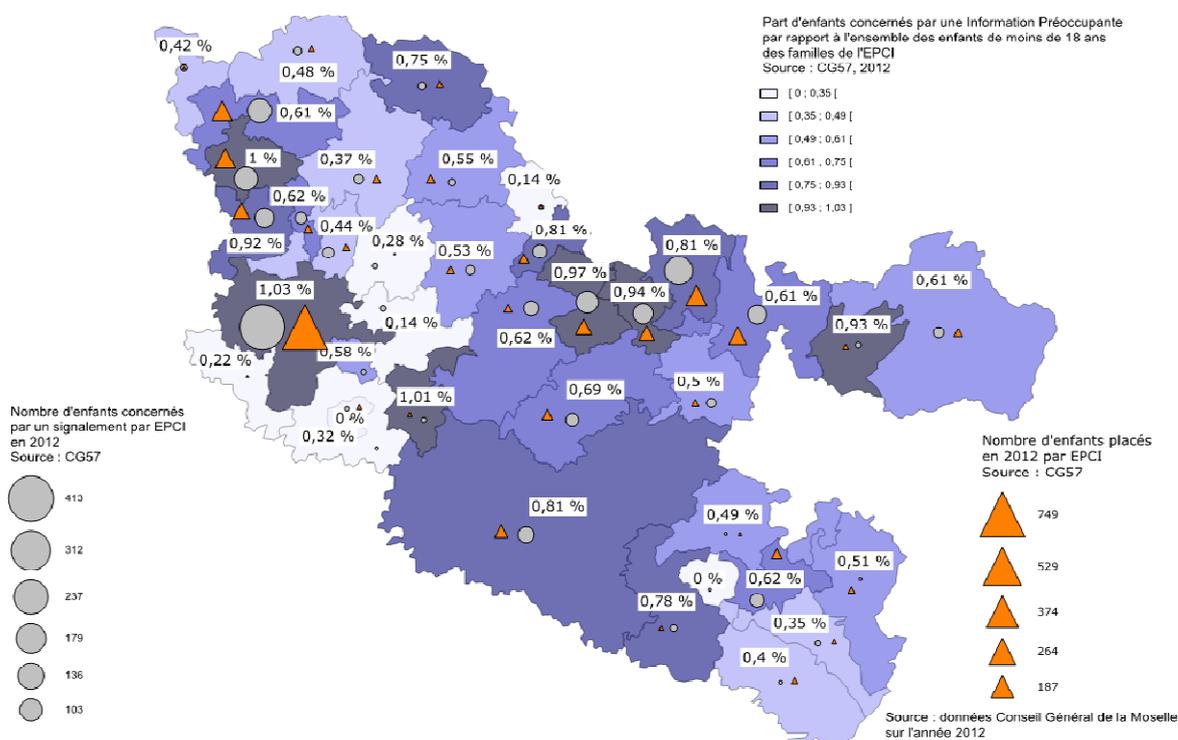


## Les données relatives aux Informations Préoccupantes, signalements et nombre d'enfants placés sur le territoire de la Moselle

Les données relatives aux Informations Préoccupantes<sup>10</sup>, aux signalements<sup>11</sup> et au nombre d'enfants placés par EPCI en 2012 témoignent également de la concentration des difficultés en proportion et en volume sur les territoires relevant de la Politique de la Ville, en particulier l'Agglomération Metz Métropole, le nord du Bassin Houiller (Agglomération de Forbach, Pays Naborien, Communauté de Communes de Freyding-Merlebach et du Warndt), et les principales agglomérations du Thionvillois (Thionville, Val de Fensch et Orne-Moselle).

Cependant, ces difficultés peuvent être également particulièrement sensibles sur des territoires plus ruraux comme le Saulnois ou la Communauté de Communes de Rohrbach-Lès-Bitche où, en proportion, le nombre d'enfants concernés par une Information Préoccupante (par rapport au nombre d'enfants de moins de 18 ans de l'EPCI) est aussi important que les taux constatés sur le nord du Bassin Houiller ou sur le Thionvillois.

Part des enfants concernés par une Information Préoccupante par rapport au nombre d'enfants de moins de 18 ans de chaque EPCI au regard du nombre d'enfants concernés par un signalement / placés par EPCI, en 2012



En 2012, 2 227 enfants de moins de 18 ans ont été placés en Moselle : un enfant sur trois bénéficiant d'une mesure (ASE et placement direct) résidait dans l'Agglomération Metz Métropole.

1668 enfants ont été concernés par une Information Préoccupante et 1683 par un signalement, en Moselle, en 2012.

<sup>10</sup> L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le Président du Conseil général sur l'existence d'un danger ou risque de danger pour un mineur bénéficiant ou non d'un accompagnement : soit que la santé, la sécurité ou la moralité de ce mineur soient considérées être en danger ou en risque de danger ; soit que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social soient considérées être gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

<sup>11</sup> Le signalement est un terme juridique réservé à la transmission au Procureur de la République de faits graves nécessitant des mesures appropriées dans le seul but de protéger l'enfant.

## Indice de vulnérabilité des territoires

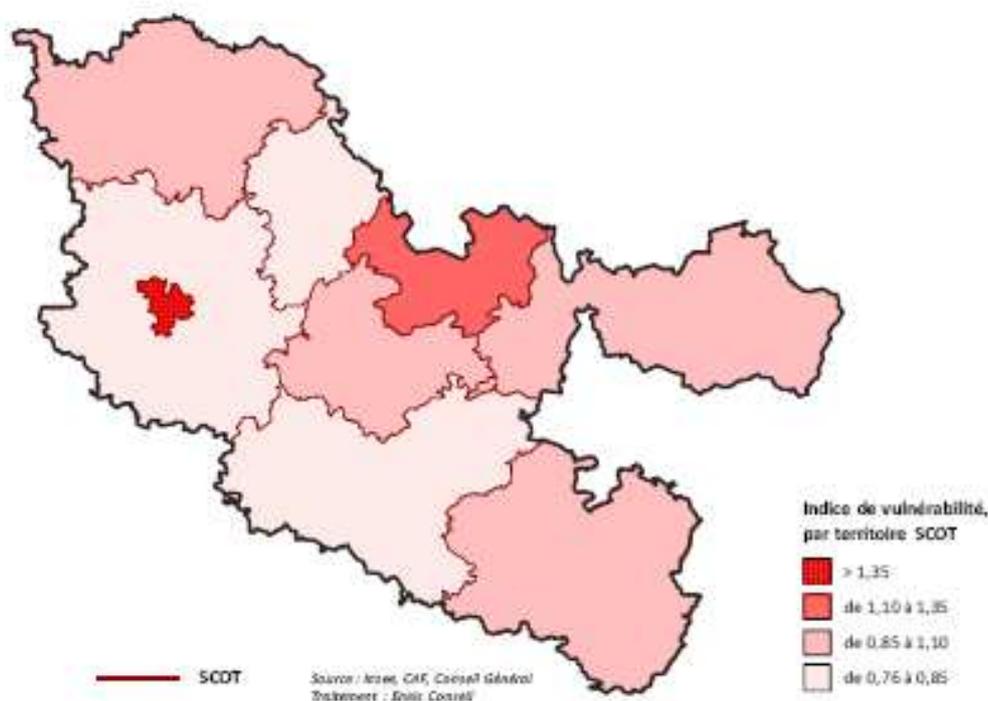
Cette indice prend en compte différentes dimensions de la vie des familles, dans leur impact sur la relation parent-enfant et l'exercice de la parentalité. Cette démarche s'appuie sur le constat du caractère multifactoriel des difficultés rencontrées par les familles. Il s'agit bien de facteurs de risques, la causalité entre ces facteurs et l'émergence de difficultés éducatives n'étant pas automatique.

La base de référence est de 1.00 correspondant au ratio départemental.

Cet indice est construit à partir de :

- la part des familles monoparentales dans le total des familles en 2009
- la part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) dans le total des familles en 2009
- la part des familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) dans le total des familles en 2009
- la part des familles avec enfant(s) sans actif occupé dans le total des familles avec enfant(s) en 2009
- la part des femmes mineures à l'accouchement en 2012, sur le nombre total de naissances en 2009
- la part des bénéficiaires de l'AEEH au 31 décembre 2012, sur la population de moins de 21 ans en 2009
- la part des résidences principales surpeuplées dans le total des résidences principales en 2009
- la part des élèves en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> en 2011-2012
- la part des allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux en 2012
- la part des allocataires CAF dont le revenu se compose à 50 % ou plus des prestations versées par la CAF en 2012

### Indice de vulnérabilité en protection de l'enfance à l'échelle des territoires d'élaboration des SCoT et des communautés de communes

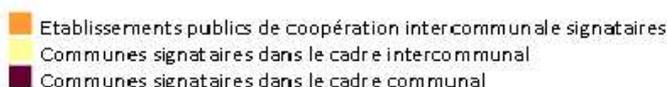


L'agglomération messine et le bassin houiller présentent un indice de vulnérabilité respectif de 1,47 et de 1,29. Pour les autres territoires, l'indice est inférieur à la moyenne.

## Des familles en situation de fragilité potentielle concentrées sur les territoires les plus urbanisés et relevant de la Politique de la Ville

13 Contrats Urbains de Cohésion Sociale signés avec 5 E.P.C.I. et 28 communes

**Source : Préfecture -  
Observatoire du territoire,  
Conseil Général de la  
Moselle, juin 2012**



### Une complexification du rôle de parents

Toutes ces mutations se répercutent sur la prise en charge des enfants dans la famille et justifient le développement des politiques de soutien à la parentalité.

L'ensemble de ces évolutions invitent à considérer la famille dans toute sa diversité, la pluralité des acteurs (parents, beaux-parents, grands-parents,...) et à réinterroger l'exercice concret de la parentalité.

Les situations de rupture et la vulnérabilité socio-économique qui peut en résulter, mais aussi les recompositions du cycle de vie familial, entraînent une complexification du rôle de parents.

L'évolution des rapports parents-enfants et la diffusion de la connaissance sur les processus éducatifs génère par ailleurs une évolution profonde des modes de relations au sein de la famille : les parents manifestent une sensibilité accrue à la question du bon développement de leur enfant et s'interrogent toujours plus sur la manière d'assurer au mieux leur mission éducative.

Une expérience éducative que les familles n'hésitent plus à décrire comme exigeante et éprouvante, angoissante, parfois difficile à assumer.

La Charte des REAAP fait explicitement référence à la nécessité de « valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents », une notion de compétences qui renvoie de fait aux savoirs, savoir-faire et savoir-être que sont supposés maîtriser les parents pour accompagner le développement de leur enfant et son éducation, conduisant certains à faire référence au « métier » de parents.

Des réalités qui renvoient à l'impératif du soutien à la fonction parentale, mais aussi à l'ambivalence des discours sur la parentalité : entre valorisation des ressources et « compétences » des parents d'un côté, et appel à la « responsabilisation des familles » de l'autre.

## 2.3 Les dispositifs de soutien à la parentalité en Moselle

### 2.3.1 L'état des lieux de l'offre par dispositif

#### 2.3.1.1 Accompagner les compétences parentales : le REAAP

#### L'impact du REAAP au regard de la couverture des populations potentiellement concernées par ces actions

Le dispositif REAAP déployé sur la Moselle ne touche que 2,5% des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, soit quatre fois moins actuellement qu'au niveau national. La valeur cible identifiée dans la COG 2014-2017 indique que 1,16 familles sur 10 devrait être touchée par une action REAAP sur l'ensemble du territoire national, à l'horizon 2017.

Cependant, le nombre de bénéficiaires des actions REAAP est aujourd'hui très difficile à évaluer sur la Moselle : les pilotes du dispositif n'ont pas toujours le retour des bilans de l'ensemble des porteurs de projets soutenus, les données d'activité sont souvent incomplètes et hétérogènes, les modalités de comptage non fiabilisées (bénéficiaires comptés plusieurs fois, des porteurs de projets qui comptabilisent le nombre de familles, d'autres les personnes uniques...).

En 2011, 2605 bénéficiaires ont été recensés dans les bilans de 17 structures (sur 25 porteurs de projets soutenus), soit une moyenne d'environ 150 personnes par structures ayant développé des actions Reaap (avec toutefois de grandes disparités d'une structure à l'autre).

Par extrapolation, en reprenant cette moyenne pour l'ensemble des structures subventionnées en 2011, on peut estimer que le dispositif a potentiellement couvert 3 750 personnes sur la Moselle en 2011 (estimation plutôt optimiste).

En 2012, 35 actions ont été financées dans le cadre du REAAP de la Moselle.

Les actions REAAP 2012–2013 ont été portées par 24 organismes, majoritairement des centres sociaux (42%) et des associations (37,5%). 4 actions sont pilotées par des établissements scolaires et 1 action par une collectivité locale (CCAS de Metz).

30 actions avaient été financées en 2011 (25 porteurs de projets), pour 47 dossiers déposés.

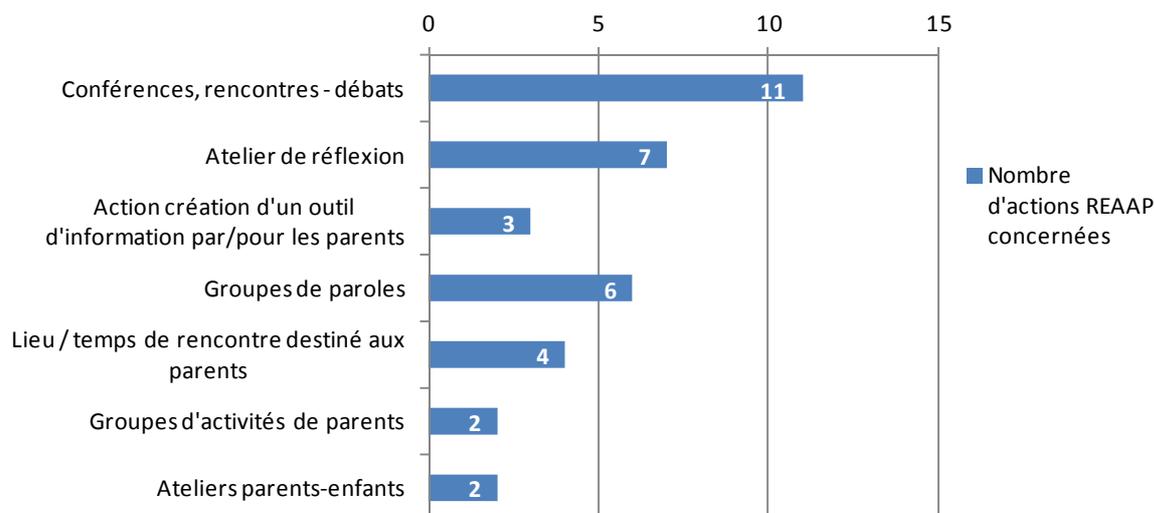
En moyenne au niveau national, en 2010, chaque REAAP a financé 61 actions, soit près du double de la Moselle (source : bilan de l'activité des REAAP pour l'année 2010).

Plus de 70% des actions financées au titre du REAAP sont des conférences / rencontres-débats, ateliers de réflexion ou groupes de paroles. **88% des actions s'adressent uniquement aux parents.** Seules 4 actions s'adressent aux parents avec leurs enfants.

Des actions très majoritairement **fréquentées par les mères** (à noter toutefois le groupe de pères mis en place par l'AIEM depuis 2001).

## Typologie des actions REAAP financées en 2012 - 2013

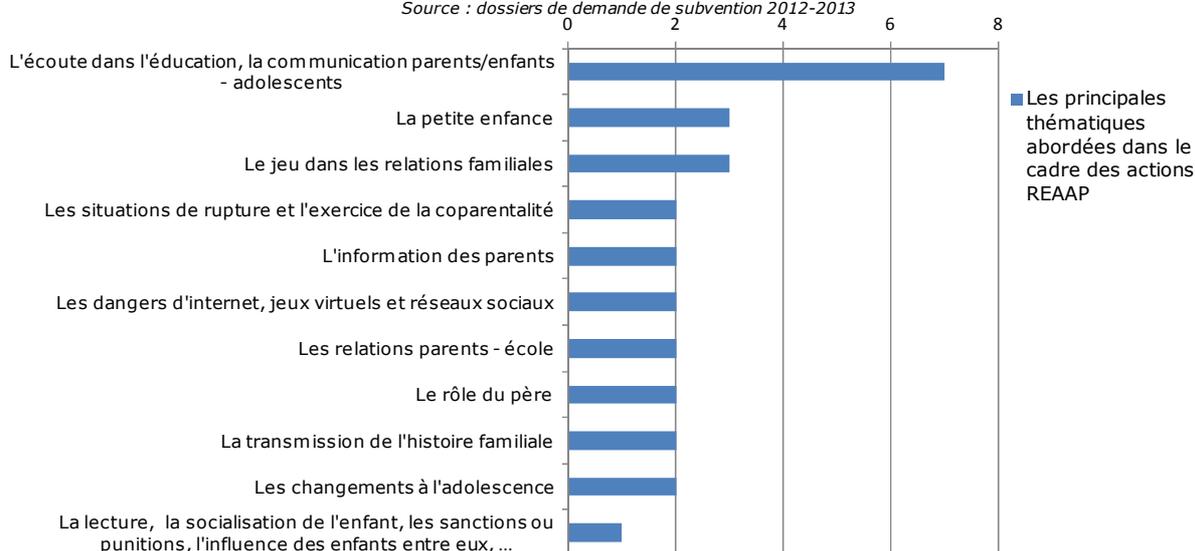
Source CAF de la Moselle



Les thématiques abordées en 2012-2013 concernent en premier lieu, l'écoute dans l'éducation, la communication parents/enfants ou adolescents. Plusieurs structures ont en effet programmé des ateliers « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent », initiés selon la méthode d'Adèle Faber et d'Elaine Mazlish, et animés notamment par l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle.

### Les principales thématiques des actions REAAP en 2012-2013

Source : dossiers de demande de subvention 2012-2013



Pour près d'un porteur de projet sur trois, ces thématiques ne sont cependant pas définies en amont par les professionnels, mais bien décidées avec les familles lors des premiers temps de rencontre.

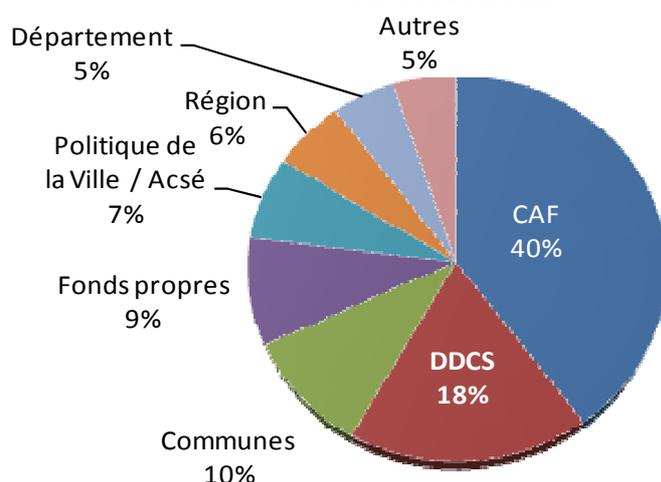
### Les financements du REAAP : une forte dynamique inter-institutionnelle et un effet levier sur d'autres financements

En 2011, les actions soutenues au titre du REAAP ont bénéficié d'un financement global à hauteur de 241 261 € (compte de résultat financier des porteurs de projets).

La nature des financements témoigne de l'effet levier du REAAP sur la prise en compte de la parentalité au-delà du dispositif relevant de la branche Famille et de l'Etat. Les financements des collectivités (communes, Département, Région) représentaient ainsi en 2011 plus d'un cinquième des financements des actions REAAP.

## Répartition du financement global des actions REAAP en 2011

Source : compte de résultat financier fourni par les porteurs de projets - Caf de la Moselle



Déjà très présente en 2011 (40% du total des financements des actions REAAP), la CAF a renforcé en 2012 sa contribution financière au titre du REAAP. Du fait de la baisse des financements DDCS, l'intégralité des subventions allouées au titre du REAAP sont financées par la CAF en 2012.

Il s'agit de fait d'un tuilage budgétaire, le désengagement de l'Etat correspondant dans le même temps à une augmentation des crédits de la CNAF, avec en particulier la création du fonds national REAAP en 2009<sup>12</sup>.

Sur la période 2008-2012, l'IGAS souligne en effet que les crédits de l'Etat, déconcentrés au BOP 106 au titre de « l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents », ont baissé de 60%, passant de 18,2 M€ à 7,2 M€. Sur la Moselle, cette enveloppe « parentalité » est passée de 500 000€ en 2005 à moins de 90 000€ pour l'année 2013.

Les subventions accordées par la CAF au titre du Reaap en 2012 se sont élevées à un montant de 105 005 € (rapport d'activité CAF 2012). Cependant, en 2012, comme en 2011, la CAF n'a pas dépensé l'ensemble de la dotation initialement disponible pour le Reaap.

### Quelques chiffres clés sur les subventions 2012

- Un financement moyen de 3000 € par actions et 4 375 € par porteur de projet.
- Des financements qui oscillent entre 950 € à 21 720€ suivant les organismes

## Le regard des familles (bénéficiaires d'actions REAAP)

<sup>12</sup> Jacquey-Vazquez (B.), Raymond (M.), Evaluation de la politique de soutien à la parentalité, op. cit.

La nature de la dimension partenariale développée dans le cadre du REAAP sur les territoires conditionne fortement le degré d'information des familles. Les écoles, PMI/CMS, lieux d'accueil petite enfance,..., et le bouche-à-oreille constituent les premiers relais d'information, et peuvent rassurer quant au cadre proposé par ces actions (contenu, publics visés, caractère non stigmatisant,...).

En dehors d'un public fortement intéressé par les questions éducatives et la parentalité, qui acceptent de faire parfois plusieurs dizaines de kilomètres pour participer à un groupe de paroles ou une conférence, la dimension de proximité proposée par ces actions est également essentielle dans la mobilisation des familles.

Le lieu de délivrance du service, et la nature des relations déjà établies avec la structure (ou le référent famille) conditionnent fortement cette mobilisation. Le fait que ces actions soient souvent proposées par des structures à visée sociale peut induire pour les non usagers le sentiment qu'elles ne leur seraient pas destinées mais plutôt pour réservées à certains profils de familles « en difficultés » avec leurs enfants.

La relation de confiance établie avec les professionnels du lieu dans le cadre d'autres activités (sorties de loisirs, lien social,...), est parfois un préalable à l'engagement des familles.

Certaines familles ne vont accepter l'apport d'un intervenant spécialisé sur ces questions de parentalité que dans le cadre d'une action plus large (alphabétisation, action de loisirs, lien social,...). Beaucoup rappellent que participer à ces actions n'est pas neutre et implique une démarche qu'il n'est pas facile d'engager : certaines familles soulignent qu'il faut déjà avoir fait un bout de chemin dans la perception et l'acceptation de ses difficultés éducatives (quel qu'en soit le degré) pour participer à de telles actions.

La plupart des familles insistent sur l'apport de ces actions en termes de lutte contre l'isolement, de lien social. Lutte contre l'isolement social, affectif, mais aussi contre le sentiment d'isolement par rapport à ses difficultés éducatives : même s'il peut être le premier recours, il n'est pas toujours facile de parler de questions éducatives avec son premier cercle familial ou amical. Beaucoup insistent sur l'importance de la dimension conviviale de ces actions, comme un déterminant de leur mobilisation.

L'entraide entre « pairs » est également fortement valorisée. Même s'ils font partie de la demande, les apports en termes de conseil des professionnels intervenants ne sont pas forcément le premier apport mis en évidence par les parents.

Mise à part pour les jeunes parents, qui vont fortement solliciter les acteurs de la parentalité pour avoir des réponses sur le quotidien du très jeune enfant, il n'est pas toujours facile pour les familles de reconnaître un besoin de conseil dans la relation éducative avec l'enfant. La confrontation avec les pratiques des autres parents, et l'apport très concret de ces échanges (réassurance, bonnes pratiques très concrètes,...) sont fortement valorisés : on parle d'égal à égal, pas de jugements,...

Les apports perçus renvoient aux différentes thématiques et registres traités dans le cadre de ces actions et à leurs modalités d'organisation :

- Des apports directs sur le fonctionnement intra-familial, la gestion des conflits, la relation à l'école et le suivi de la scolarité de l'enfant, apaisement individuel, prise de recul,...
- Des bénéfices plus indirects sur le développement du lien social, l'intégration culturelle, une meilleure estime de soi, ou réassurance dans ses pratiques,...

## Le regard des porteurs de projets REAAP

Même s'ils rencontrent des difficultés à rendre compte de l'impact et de l'utilité de leurs actions, les porteurs de projets insistent en premier lieu sur la pertinence de la philosophie d'intervention des REAAP pour soutenir la fonction parentale sans stigmatiser, et développer des modalités d'intervention qui permettent de répondre à une grande diversité de besoins.

Certains principes théoriques font consensus : universalité, participation des parents, libre adhésion, co-éducation (ne pas être dans l'injonction, la prescription),...

Suivant les territoires, le REAAP est perçu comme un dispositif « moteur » qui permet d'inscrire le soutien à la fonction parentale dans une dynamique inter-institutionnelle : élargissement des publics informés/touchés, enrichissement des pratiques, mise en cohérence et articulation des actions,...

En dépit de l'intérêt porté au dispositif, les porteurs de projet sont cependant nombreux à demander une plus grande « souplesse » dans l'examen des projets et une meilleure prise en compte des problématiques territoriales.

Ils témoignent de leur incompréhension devant l'évolution constante des critères (jugés particulièrement flous) et la « rigidité » de la décision qui tend de leur point de vue à standardiser un dispositif au détriment de l'innovation et du développement territorial.

Ils regrettent que le dispositif tend à financer très majoritairement des actions faisant intervenir des prestataires facturés, mais ne prendrait pas suffisamment en compte le travail d'accompagnement, de coordination de la structure porteuse. Le manque de lisibilité sur le sens des distinctions établies par la CAF entre ce qui relève des actions retenues au titre du cahier des charges Reaap et les financements ACF est notamment évoqué à plusieurs reprises.

Au-delà de cette demande de clarification des attentes des financeurs et de leurs orientations, les porteurs de projets appellent de leurs vœux une simplification des processus administratifs et la consolidation des financements. Beaucoup soulignent la lourdeur des démarches administratives relatives à la demande de financements REAAP, qui demande de plus en plus de technicité pour un montant financier faible, au point de s'interroger sur l'opportunité de continuer à solliciter ces financements.

L'annualité des financements renforce la lourdeur des processus administratifs : la mise en place de conventions pluriannuelles est fortement demandée, dans un contexte de fragilisation croissante des financements des acteurs du monde associatif.

Ces problématiques constituent les principales attentes et pistes d'améliorations suggérées. Pour certains, ces évolutions passent cependant par un meilleur accompagnement des initiatives locales à l'échelle départementale et locale :

- en termes d'ingénierie de projets (en particulier pour les structures les moins professionnalisées) : quel appui pour les projets de plus petite dimension qui contribuent à la dynamique territoriale mais dont les porteurs de projets ne disposent pas forcément de la technicité nécessaire pour répondre de manière adaptée aux demandes des financeurs ?
- en termes d'animation de territoire et d'animation thématique : une animation qui doit cependant s'appuyer sur des objectifs clairement définis et sur un processus d'animation qui ne se résume pas à une information descendante financeurs – opérateurs.
- en termes de visibilité sur les territoires pour les professionnels et les parents : quels relais et mutualisation des moyens pour communiquer auprès des parents ? Quel relais auprès des décideurs et financeurs, leur permettant de mieux situer l'utilité sociale de ces dispositifs ?
- en termes d'évaluation et de valorisation de l'impact des actions de soutien à la fonction parentale proposées dans le cadre du REAAP.

### **2.3.1.2 Renforcer le lien entre les familles et l'école**

#### **2.3.1.2.1 Les CLAS**

Si l'on prend comme point de référence le chiffre de 750 bénéficiaires pour l'année 2011-2012, l'ensemble des cycles CLAS mis en œuvre en Moselle bénéficieraient à 0,5% des 6-17 ans de Moselle. Soit un taux de couverture de la population-cible là aussi bien inférieur au taux national où l'ensemble des cycles CLAS recensés sur 86 départements bénéficieraient en 2010-2011 à 1,3% des 6-17 ans français.

#### **Une baisse très sensible du nombre de cycles**

73 cycles ont été assurés par 23 structures porteuses en 2011-2012 en Moselle, dont 78% de centres sociaux et 22% associations de quartier. Initialement, 36 gestionnaires avaient déposé des projets en 2012 pour réaliser 107 actions, dont 82 avaient été retenues par le comité départemental (84 en 2012-2013).

En 2007-2008, 49 gestionnaires avaient mis en œuvre 186 cycles, soit une baisse de près de 61% en moins de 5 ans (ce qui correspond en partie à la mise en place de l'accompagnement à la scolarité par l'Education Nationale en 2008).

Ces cycles ont accueilli en Moselle un peu moins de 750 élèves en 2011-2012 (708 élèves sur 21 structures ayant renseigné l'information dans leur bilan).

Au niveau national, 123 015 enfants et adolescents ont bénéficié d'actions CLAS, sur 86 départements ayant répondu au questionnaire « Remontée d'information » pour l'année 2011, soit une moyenne de 1430 bénéficiaires par département (près de deux fois plus qu'en Moselle).<sup>13</sup>

Il s'agit de publics majoritairement « orientés » (école, animateurs et travailleurs sociaux de la structure ou partenaires,...), repérés le plus souvent dans les publics de proximité de la structure. Il n'y a pas ou peu de communication formelle autour du dispositif.

82% sont des élèves de primaire, 18% des collégiens (pas de cycles destinés aux lycéens).

On constate une moyenne de 34 enfants accueillis par structure, mais des différences sensibles suivant les territoires : de 11 à 69 élèves accueillis selon les structures.

#### **Une activité centrée sur l'aide aux devoirs et l'aide méthodologique**

Le dispositif est avant tout appréhendé par les structures comme un levier de réduction des inégalités, construit autour d'une « pédagogie du détour », favorisant l'acquisition de méthodes, l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Des partenariats peuvent être noués localement pour favoriser l'articulation du dispositif avec les interventions de l'Education nationale, la Réussite Educative, voire le péri-scolaire, afin d'éviter la sur-sollicitation des enfants. Cependant, la lisibilité de l'articulation de ces dispositifs avec l'accompagnement éducatif de l'Education nationale ou les dispositifs d'accompagnement des établissements scolaires reste posée.

La durée de l'accompagnement varie généralement entre 2h30 et 6h hebdomadaires (essentiellement le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi après l'école), complétées occasionnellement par des activités culturelles le samedi pour permettre aux parents de se rendre disponibles.

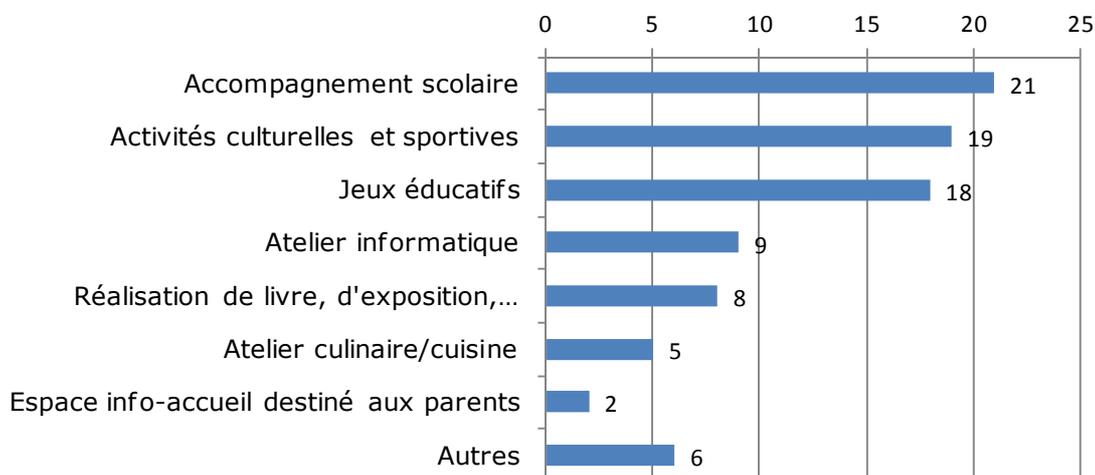
---

<sup>13</sup> Bilan national CLAS, 2010-2011.

Ces activités visant l'ouverture culturelle et sociale des élèves sont régulièrement proposées, mais relèvent dans certains cas des activités de loisirs classiques de la structure, ouvertes aux autres publics, et non spécifiquement dédiées au dispositif CLAS.

## Types d'activités proposées en 2011-2012

Source : bilan des porteurs de projets - Base 21 répondants

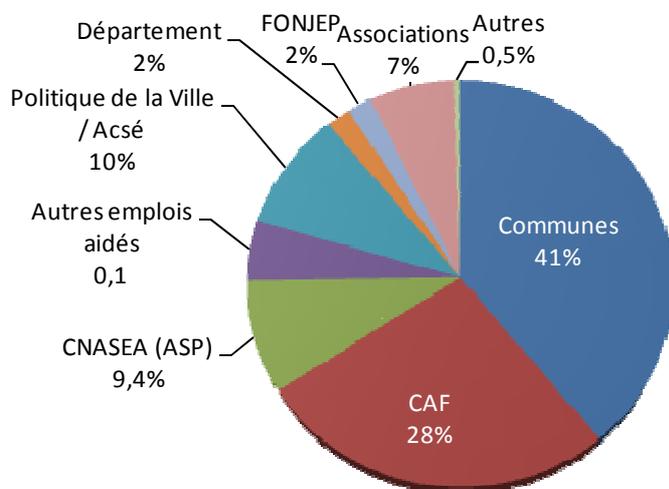


## Des porteurs de projets inégalement financés suivant la participation des communes

La prestation de service de la CAF couvre 32,5% du prix de revient de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pendant une année scolaire auprès d'un groupe d'enfants, dans la limite du plafond fixé par la CAF (le plafond 2012 était de 6 984 €, soit une prestation de service maximum de 2 270 € par cycle). Ce coût intègre les heures d'activité auprès des enfants, des parents, les heures de formation, et les frais de fonctionnement autres que les frais de personnel.

## Répartition des financements des cycles CLAS 2011 - 2012

Compte de résultat financier fourni par les porteurs de projets



La participation des communes est supérieure à celle constatée au niveau national (32% au national selon le rapport IGAS de février 2013). Toutefois, 5 porteurs de projets ne bénéficient pas de ces financements en 2011-2012, soit plus d'une structure sur cinq.

Les financements des communes et les crédits de la Politique de la Ville n'ont par ailleurs pas compensé la fin des financements DDCS. Des difficultés financières qui ont contraint certaines structures à limiter les types d'actions proposées dans le cadre des CLAS (activités culturelles,...).

### **Le regard des familles**

La relation à l'école est une préoccupation très forte des familles ayant des enfants scolarisés, en particulier pour les familles ayant des difficultés avec la langue, qui peuvent se sentir démunies dans leurs relations aux équipes enseignantes et dans leurs capacités à accompagner la scolarité de leur enfant.

Les actions CLAS, lorsqu'elles impliquent les parents, comme l'ensemble des actions de médiation famille – enfant – école, permettent d'apaiser la relation des familles à l'école, de faciliter le dialogue, pas uniquement en situation de crise.

L'appui des intervenants et des autres parents permettent aux familles de se sentir mieux informées et « outillées » pour mieux comprendre les ressorts de l'institution scolaire, mais aussi mieux accompagner leurs enfants dans leur scolarité, et montrer à leur enfant l'intérêt qu'elles y portent.

### **Le regard des porteurs de projets CLAS**

Les porteurs de projets insistent notamment sur les difficultés rencontrées en termes de financement, induisant un turn-over important des équipes, qui fragilise la mise en place des cycles.

L'animation des séances est effectuée à 57% par des intervenants rémunérés et 43% par des intervenants bénévoles. Le personnel permanent de la structure peut également être sollicité. La mobilisation des bénévoles peut être plus ou moins dynamique suivant les territoires, mais reste fragile, et induit de réelles problématiques de professionnalisation.

L'animation des cycles est par ailleurs fragilisée par la précarité des contrats proposés aux intervenants rémunérés. Les structures regrettent de ne pouvoir mobiliser le référent familles.

La dimension parentalité est plus ou moins appropriée par les structures. Les postures varient suivant les structures entre l'appel à la responsabilisation des parents, la valorisation de leurs compétences éducatives et la conformité à un « exercice obligé ».

L'accompagnement des parents n'est pas réalisé de façon systématique : même si les pratiques évoluent, le dispositif ne semble pas perçu comme un dispositif de soutien à la parentalité par certains professionnels (certains le perçoivent plus comme un « effet de mode » que comme une véritable orientation de fond). En 2011, la participation des parents est absente des bilans renseignés par 7 structures.

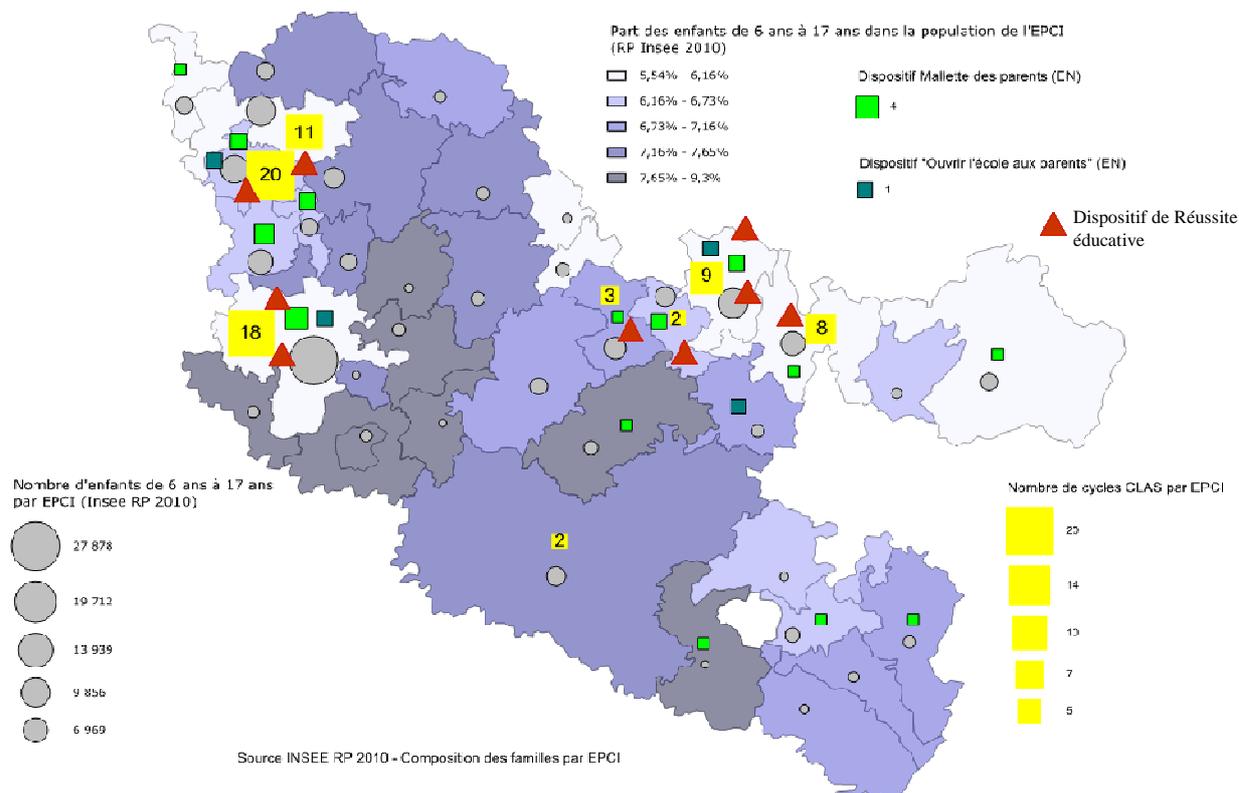
La mobilisation des parents se limite encore pour un tiers des structures à une rencontre avec les parents en début d'année (réunion d'information et/ou entretien lors de l'inscription), et à leur invitation sur des temps de bilan, des temps conviviaux (goûters, restitution de travaux d'enfants) ou des activités culturelles, plus à même selon les structures à mobiliser les parents.

Les difficultés de mobilisation des parents sont pointées par la majorité des structures, en particulier ceux qui ne fréquentent pas les autres activités de la structure. 8 associations établissent de ce fait des contrats d'engagement (assiduité, comportement,...) entre les

enfants, les parents et l'équipe du CLAS. Certaines fixent une obligation de participation des parents à certaines réunions ou ateliers.

Seules 6 structures font apparaître dans leur bilan l'implication des parents comme un point essentiel de leur action (présence et participation lors des séances d'aide aux devoirs, co-animation d'ateliers ludiques,...).

Répartition des cycles CLAS, dispositifs "Mallette des parents", "Ouvrir l'école aux parents", et Réussite éducative



### 2.3.1.2.2 Les dispositifs portés par l'Education Nationale

Les écoles sont de fait bien souvent les premiers partenaires des acteurs locaux de la parentalité. Les établissements scolaires sont un relais incontournable pour repérer des familles, les informer et construire des réponses adaptées aux besoins.

Les dispositifs « Mallette des parents » et « Ouvrir l'école aux parents », portés directement par les établissements scolaires, apportent par ailleurs des réponses ciblées selon les besoins des parents et leur relation à l'école.

#### **Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents »**

Le dispositif propose aux parents volontaires des formations visant trois principaux objectifs :

- l'acquisition de la maîtrise de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) par un enseignement de français langue seconde, notamment pour faciliter l'insertion professionnelle, en particulier celle des femmes qui constituent 70% de l'immigration familiale,
- la présentation des principes de la République et de ses valeurs pour favoriser une meilleure intégration dans la société française,

- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

Ces formations sont gratuites et sont organisées sur la base d'un enseignement de 120 heures pour l'année scolaire, pour chacun des groupes constitués.

Lancé initialement sur des établissements des réseaux ECLAIR et Réseau de Réussite Scolaire (RRS), le dispositif a été mis en place en 2012-2013 par 5 établissements scolaires en Moselle. Financé par des crédits Intégration, le budget est passé de 28 400€ en 2009 à 39 600€ pour l'année 2012-2013.

8 groupes de parents étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire ont été mis en place sur les 5 établissements (8 à 11 parents participants en moyenne, soit un peu moins d'une centaine de parents concernés).

Il n'existe pas d'évaluation, ni de bilan global, à ce stade, du dispositif sur la Moselle.

### **Le dispositif « Mallette des parents »**

La Mallette des parents vise à faciliter le dialogue avec les parents pour les aider à comprendre les enjeux de la scolarité de leurs enfants. Elle propose aux équipes éducatives un ensemble d'outils pour organiser des débats avec les parents.

Au CP, la Mallette des parents est centrée sur l'apprentissage de la lecture : les enseignants invitent les parents à venir dans l'école assister à une séance de lecture, puis à discuter de la manière dont ils peuvent aider leurs enfants à la maison.

Au collège, la Mallette est centrée sur l'accompagnement à la scolarité : elle permet d'expliquer aux parents l'organisation du collège, de les aider à s'y repérer et de débattre de la manière dont ils peuvent aider leurs enfants à réussir.

En Moselle, la Mallette des parents est mise en place depuis 2012-2013 sur les écoles élémentaires du Réseau ECLAIR, pour les élèves de CP. En 2010-2011, 23 collèges avaient par ailleurs été retenus pour la mettre en place pour leurs élèves de 6<sup>ème</sup> : contrairement aux écoles élémentaires, il n'y a pas de ciblage particulier sur les territoires (base du volontariat). Certains établissements ont développé au fil des années leur propre Mallette des Parents.

Un budget de 350€ par établissement est réservé au dispositif, pour les élèves de 6<sup>ème</sup> (pas de financements supplémentaires pour les écoles élémentaires).

Ce dispositif n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation.

### ***2.3.1.3 Prévenir la rupture du lien familial : la médiation familiale et les lieux neutres***

#### **La Moselle est le département Lorrain le mieux pourvu en matière de services de médiation familiale et de lieux neutres**

La médiation familiale est mise en oeuvre par 5 organismes gestionnaires en Moselle. En France, seuls 9% des départements ont au moins 4 services de médiation familiale conventionnés en 2011 (IGAS, 2013).

Les Lieux neutres sont portés par 3 organismes gestionnaires. En Lorraine, seule la Meurthe-et-Moselle dispose d'un Espace rencontre à Lunéville, ce qui peut amener des publics des départements limitrophes sur les espaces Mosellans.

Les Médiations familiales portent très majoritairement sur des cas de divorce ou de séparation (88,5% en 2011). Les demandes sont en augmentation constante, que la mesure soit spontanée ou ordonnée, pour des situations qui ne relèvent par ailleurs pas toujours de situations couvertes par la prestation de service CAF. Sur les lieux neutres, les 3 structures font état de listes d'attente ou doivent restreindre les possibilités de visite des parents.

En dépit du décret de novembre 2012 permettant aux juges de fixer la durée de la mesure, ainsi que la périodicité et la durée des rencontres, les gestionnaires de lieux neutres ne peuvent assurer un service à hauteur des décisions de justice.

Une tension d'autant plus forte que la durée pour apaiser les situations et trouver une solution de sortie de conflit tend à s'allonger selon les gestionnaires.

	Moins de 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Plus de 6 mois
Nombre de mesure en 2011	66,4%	21,4%	12,2%
<i>En 2010, au niveau national<sup>14</sup></i>	58%	30%	12%

### **Des difficultés financières qui impactent le service rendu aux familles**

Les associations gestionnaires de lieux neutres et de services de médiation familiale disposent de financements diversifiés, mais fragiles et peu pérennes.

De ce fait le service n'est pas forcément rendu à hauteur des besoins des familles (listes d'attentes, délai prolongé pour le premier entretien de médiation, conformité des locaux,...). Les associations adaptent leur activité aux financements obtenus.

Pour les gestionnaires, l'absence de visibilité sur la pérennité des financements réduit les marges de manœuvre et leur capacité d'initiative (en matière de communication auprès des familles, en termes d'inscription dans les réseaux,...). Des difficultés qui les conduisent à développer la palette d'activités (enquête sociale, de personnalité, administration ad hoc, auditions d'enfants...), et à mutualiser leurs moyens (les 5 associations gestionnaires ont créé en 2013 la Maison départementale de la Médiation).

Certaines font le choix d'ouvrir sur de larges plages horaires pour répondre aux besoins, mais les heures de travail ne sont pas toutes prises en compte dans les budgets.

La faible attractivité des rémunérations au regard de l'investissement demandé complexifie par ailleurs le recrutement de personnels diplômés.

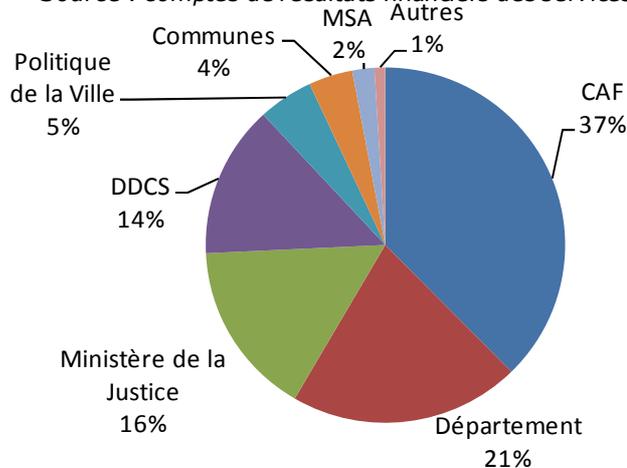
Ces structures appellent de leurs vœux la mise en place de conventions pluriannuelles.

---

<sup>14</sup> Jacquey-Vazquez (B.), Raymond (M.), Evaluation de la politique de soutien à la parentalité, op. cit.

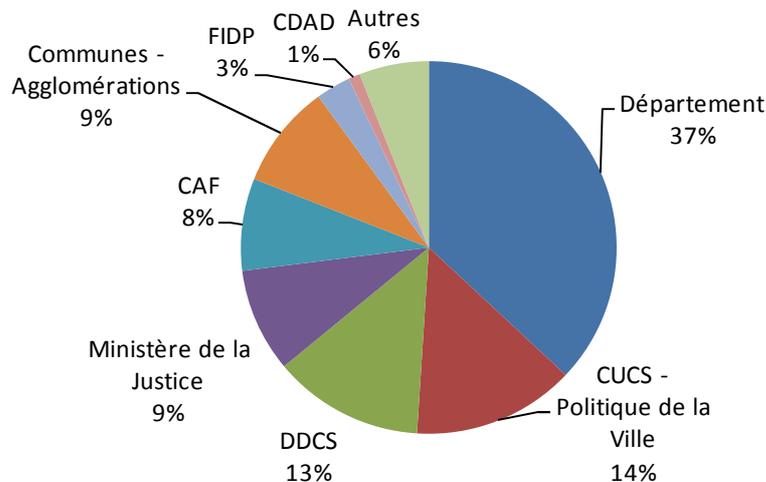
## Répartition des financements de la médiation familiale en 2011

Source : comptes de résultats financiers des services en 2011



## Répartition des financements des lieux neutres en 2011

source : comptes de résultats financiers des gestionnaires



Les situations budgétaires menacent directement la pérennité du service proposé par les lieux neutres.

### L'impact des actions de médiation familiale

Les 5 structures porteuses ont réalisé en 2011 un nombre total de 696 entretiens et engagé 140 médiations familiales. S'agissant des entretiens de médiation familiale (entretiens d'information préalable aboutissant ou non à une médiation, et séances de médiations familiales), seule une structure dépassait en 2011 l'objectif fixé par le référentiel national d'activité de la médiation familiale (320 entretien par an par ETP).

En revanche, 4 structures sur 5 dépassaient l'objectif national fixant le nombre de mesures de médiation familiale à 50 par ETP (les difficultés internes d'une des associations sur cette période pouvant expliquer la non atteinte de l'objectif).

Les résultats obtenus témoignent par ailleurs d'une amélioration significative des relations entre les membres de la famille : en 2011, près de 65% des mesures de médiation avaient abouti à un accord écrit ou oral (57% au national en 2010). Sur les 43 n'ayant pas abouti, 26 avaient permis un apaisement du conflit.

<b>Taux de couverture de la demande potentielle en 2011</b>	
Nombre de divorces en Moselle en 2011 (source Insee)	2 461
Nombre de services de médiation	5
Nombre d'ETP de médiation	2,5
ETP médiation / nombre de divorces (%)	0,1%
Nombre de mesure de médiation	140
Nombre de mesure de médiation/nombre de divorces	5,7%
Nb de services lieux neutres	3
Nombre d'ETP Lieux neutres	7,46
ETP lieux neutres / nombre de divorces	0,3%

Parmi les 10 départements enregistrant le plus de divorces en France, seul un département (le Var) propose un accès plus difficile à un médiateur familial que la Moselle alors que les mesures de médiation familiale couvrent 5,7% des divorces en Moselle, contre 4% au niveau national (source IGAS).

#### **2.3.1.4 Accompagner les compétences parentales : les LAEP**

En 2012, le département de la Moselle comprenait 14 lieux d'accueil parents enfants, dont 12 « agréés » par la CAF.

2 LAEP « non agréés » sont répertoriés sur le site du réseau des LAPE de Lorraine : la Maison de Tom Pouce (une halte garderie messine) et la Ludothèque Espace Rencontre Information de Metz. 1 LAEP est par ailleurs en voie de (ré)ouverture dans le quartier Bellevue de Forbach.

La couverture moyenne de la population est d'1 LAEP pour 5 030 enfants de moins de 6 ans, soit un ratio moins favorable que l'indicateur COG national qui est de 1 LAEP pour 4 000 enfants de moins de 6 ans actuellement. L'objectif pour 2017 est de 1 LAEP pour 3500 enfants.

La Moselle est un département plutôt bien doté en matière de LAEP. 850 LAEP bénéficiaient de la prestation de service CAF selon une étude publiée par la CNAF en 2010<sup>15</sup> : la région Lorraine y apparaît comme la 7<sup>ème</sup> région la mieux dotée en LAEP.

La majorité des LAEP sont adossés à des équipements structurants, des centres sociaux principalement. D'autres, plus isolés, sont portés par des associations dédiées.

Il n'y a pas de statistiques précises pour l'ensemble des LAEP de Moselle. Cependant, l'entretien de groupe réalisé avec les gestionnaires de LAEP « agréés » permet de percevoir les grandes disparités qui peuvent exister d'une équipe à l'autre, en termes d'ancienneté (de 30 à moins de 4 ans d'ancienneté) et de modalités de fonctionnement :

- Un accueil de parents et d'enfants qui peut aller de 50 à plus de 400 familles différentes par an
- des structures qui d'un territoire à l'autre vont être centrées sur l'accueil de familles avec des enfants de moins de 3 ou 4 ans, ou aller jusqu'à 7 ans maximum
- des modalités d'accès au public (plages d'ouverture) très variables d'un territoire à l'autre.

<sup>15</sup> Scheu (H.), Fraioli (N.), Lieux d'accueil Enfants Parents et socialisation(s), CNAF, op.cit.

LAEP (exemples)	Âge des enfants accueillis	Plages d'ouverture	Fréquentation des public (source rapports d'activité 2011)
Maison d'Anjou de Metz	0-6 ans	14 heures d'ouverture sur 4 jours	1231 passages enfants et 813 passages adultes. 413 enfants différents
Maison des Jeux de Fameck	Jusqu'à 7 ans	Ouverte toute la semaine de 2 à 4 h/jour	12 378 enfants et adultes ont fréquenté la maison des Jeux. 408 familles et 615 enfants différents
LAEP La Ribambelle de Creutzwald	0-6 ans	7 heures d'ouverture par semaine sur 2 jours	895 enfants et 613 adultes. 70 familles différentes
LAEP « La Farandole » de Creutzwald	0-6 ans	7 heures d'ouverture par semaine, sur 2 jours	523 enfants et 355 adultes. 50 familles différentes

### **Un dispositif qui dispose d'une identité forte**

Même s'ils ne s'inscrivent pas tous sur les mêmes principes, leurs philosophies et modalités d'intervention dessinent bien une offre singulière en filiation avec les Maisons Vertes de Françoise Dolto : des lieux d'accueil parents-enfants (l'un ne va pas sans l'autre), articulés autour d'une méthodologie très forte axée sur le partage d'expérience et l'écoute, une intervention le plus souvent d'ordre psychanalytique (l'accueil doit être fait par des professionnels).

Des lieux de lien social, conviviaux, où la compétence de tous est reconnue, sans jugement ni substitution aux parents.

### **Des financements très différents d'un LAEP à l'autre**

En 2012, les LAEP ont été financés à hauteur de 110 800 € par la CAF (pour 12 LAEP), soit une moyenne de subventions de 9 167 €, contre 135 751 € en 2011, pour 13 LAEP (source : rapports d'activité 2011 et 2012 de la CAF de Moselle). Ces financements varient toutefois fortement d'un LAEP à l'autre, puisqu'en 2011, en Moselle, la prestation de service CAF variait de 3 401 € à 17 837 € suivant les LAEP financés.

Certains LAEP bénéficient également de financements du Conseil Général, au titre des aides à la parentalité de ses crédits Politique de la Ville : soit un montant de 78 650 € pour 7 projets retenus en 2012.

Plusieurs communes ou agglomérations financent des LAEP au titre de leur droit commun ou des crédits CUCS (CUCS de Creutzwald, de l'Agglomération de Forbach, de Sarreguemines, ou du Val de Fensch).

Suivant les LAEP, ces financements par les collectivités peuvent être plus ou moins importants : pour certains, ils peuvent atteindre plus de 80% du financement global de la structure.

### **Le regard des familles accueillies en LAEP**

Pour les familles rencontrées, les LAEP souffrent en premier lieu de la méconnaissance de ces structures par les parents.

En dépit des efforts généralement menés par les structures pour aller vers les parents et faire passer l'information par leurs partenaires, les familles peuvent avoir des difficultés à se représenter l'apport potentiel de ce type de structures, et méconnaissent généralement leurs modalités de fonctionnement (accès libre, gratuité, anonymat).

Les modalités de fonctionnement des LAEP semblent en revanche largement plébiscitées lorsque la famille a pu en expérimenter le fonctionnement.

Les parents s'approprient rapidement le lieu et reviennent régulièrement lorsqu'ils en ont compris les règles, et le positionnement des intervenants. Les notions de proximité, convivialité

(au regard du faible nombre de participants) sont fréquemment mis en avant, de même que l'anonymat des échanges et l'absence de « préjugés ».

Pour les familles, le LAEP permet de répondre à une diversité de besoins :

- lutte contre l'isolement
- une alternative aux modes de garde plus « classiques »
- un travail sur la séparation parent/enfant, la socialisation de l'enfant, la préparation de l'entrée à l'école
- un appui bienvenu en termes de réassurance dans ses compétences parentales

### **Le regard des porteurs de projets**

Les porteurs de projets insistent fortement sur la spécificité d'un positionnement plus ou moins unanimement partagé par les acteurs rencontrés qui, dans le discours tout du moins, défendent une série de principes associés, relatifs à l'universalisme, à la valorisation des ressources et compétences parentales, à l'acceptation de la diversité des configurations familiales et des modèles éducatifs, sans jugements de valeur. Pour la plupart des intervenants, il ne s'agit en aucun cas d'inculquer une façon de faire, de « donner des leçons » ou de se situer comme des conseillers en position de savoir et de supériorité, mais bien de se définir comme des « accueillants », des « accompagnants » en position de co-éducation.

La question de la professionnalisation des intervenants est une dimension essentielle de la posture identitaire des LAEP. La mise en réseau des LAEP à l'échelle de la Lorraine contribue à la montée en compétences des équipes, de même que le processus de demande d'agrément CAF.

Au-delà de la professionnalisation des équipes, les acteurs soulignent que la qualité de l'information et de l'orientation assurée par les partenaires est également un élément primordial du fonctionnement des LAEP et de leur développement. Elle impacte directement le degré d'adhésion des parents au dispositif.

#### ***2.3.1.5 Accompagner les compétences parentales : l'Animation Collective Familles***

Les centres sociaux peuvent opter pour le développement d'un projet d'Animation collective familles (ACF). Dans ce cas, ils développent des actions collectives de proximité avec la participation active des habitants au bénéfice des familles et groupes familiaux en tant qu'entité collective.

Il s'agit notamment de :

- conforter la fonction parentale par un travail collectif autour de problèmes quotidiens rencontrés par les familles : mise en place d'actions collectives et/ou de soutien individualisé éducatif.
- consolider les groupes familiaux à travers la relation des parents et des enfants, entre les familles et les générations en s'appuyant sur des projets collectifs.
- restaurer les liens familiaux en cas de crise par des soutiens réciproques, échanges et mises en réseaux.
- développer des liens sociaux et des solidarités familiales intra et inter-familiales par la mise en œuvre d'échanges, d'écoute, de conseil et de repérage, de réseaux d'échanges de services et de savoirs, l'animation d'actions de quartier....

Ces actions supports sont inscrites dans un projet d'ensemble, dans un parcours collectif où les familles prennent l'initiative et construisent le projet. La démarche collective est omniprésente. Elle concerne les familles (les parents comme les enfants, adolescents et jeunes) et groupes familiaux du territoire du centre social.

Un personnel qualifié, le référent famille, titulaire d'un diplôme de travail social, accompagne et suscite cette démarche. Ses missions sont de :

- mettre en synergie les diverses interventions conduites (accueil, activités, échanges...) par le centre social et participer à leur organisation.
- développer l'implication des parents, faire émerger les initiatives et les soutenir, favoriser la mise en œuvre des réseaux de proximité.
- contribuer à enrichir le diagnostic local et partager la connaissance des problématiques avec l'équipe du centre et ses partenaires, pour améliorer le service rendu aux familles.
- concevoir des animations en faveur des familles.

### **Le regard des acteurs**

Certains acteurs concernés par l'Animation collective familles ont fréquemment fait part de leurs interrogations sur l'articulation de cette politique globale du centre social avec les dispositifs parentalité Reaap et CLAS.

Les discours mettent en lumière leurs difficultés à comprendre le sens des distinctions établies par la CAF entre ce qui relève des actions financées au titre du Reaap et les financements ACF (une même posture de leur point de vue). Des incompréhensions qui renvoient aux difficultés d'appréhension des critères d'allocation de moyens des financeurs, mais également à la fragilité financière croissante des acteurs associatifs.

Les référents familles insistent par ailleurs sur l'apport du réseau de référents familles constitué par la fédération des centres sociaux de Moselle (mais qui ne touche que les centres sociaux affiliés) en termes de professionnalisation : échange de pratiques, travail sur le référentiel du référent familles,...

Un besoin fortement énoncé par les référents familles à des fins de légitimation d'une activité et de fonctions aux contours encore mal définis. Le travail du référent familles relève en effet d'un secteur périphérique de l'intervention sociale, de ces activités un peu « floues » qui se développent dans le secteur associatif, dans les interstices des métiers plus traditionnels.

Certains référents familles témoignent de ce fait de leurs difficultés à faire valoir leur place et leur légitimité vis-à-vis des groupes professionnels proches (les acteurs territorialisés du Conseil Général en premier lieu), dans une logique de complémentarité et non de substitution.

#### ***2.3.1.6 Accompagner les compétences parentales : l'Aide à domicile***

Ce dispositif complète la palette des dispositifs de soutien à la fonction parentale en proposant une intervention individuelle (et non plus collective) au domicile des familles pour des actions à dimension sociale, préventive et éducative, mise en œuvre par des Auxiliaires de vie sociale et des Techniciennes d'intervention sociale et familiale.

Deux associations Mosellanes sont conventionnées pour mettre en œuvre de l'aide à domicile : l'AFAD et Adomicile57.

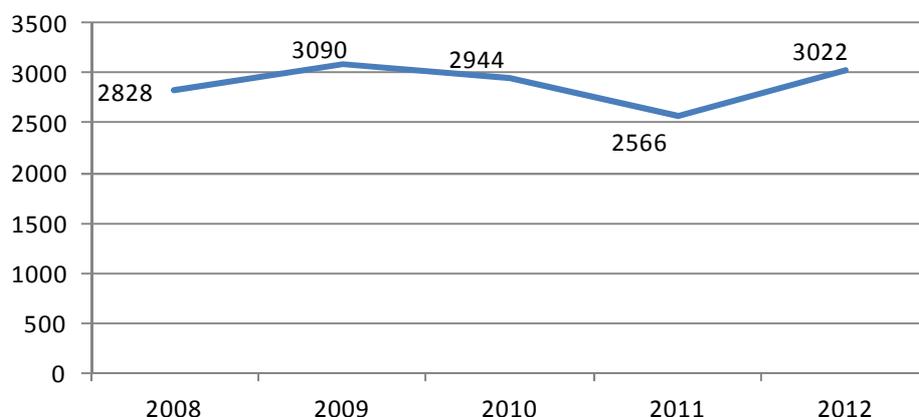
Cette aide à domicile se décline sous 2 niveaux d'intervention :

- l'intervention d'Auxiliaires de vie sociale (AVS) est requise pour des événements perturbant l'équilibre familial et révélant un problème social de courte durée, impliquant la réalisation de tâches matérielles.
- l'intervention de Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) est requise pour des événements perturbant l'équilibre familial et révélant un problème éducatif et social, nécessitant un soutien de la fonction parentale.

Environ 3000 familles sont aidées chaque année depuis 2008 par ces deux associations. 899 nouvelles familles ont été aidées en 2012. L'intervention d'une TISF avait été requise pour 43% de l'ensemble des familles aidées (en 2012).

## Evolution du nombre total de familles aidées de 2008 à 2012 sur la Moselle

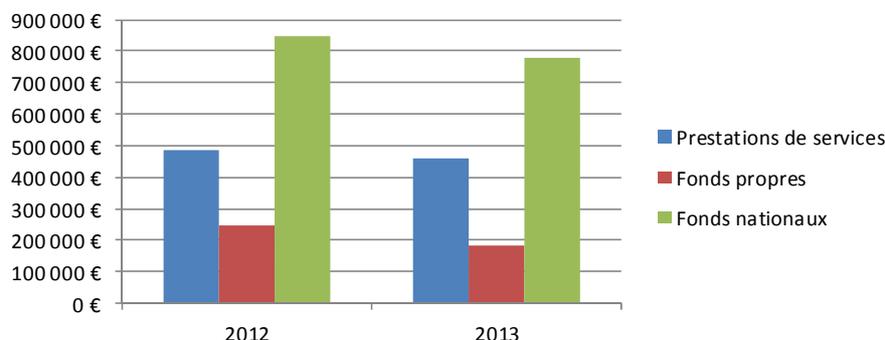
Source : Caf de Moselle



Si le nombre de familles bénéficiaires des aides à domicile n'a pas diminué depuis 2008, les crédits consacrés au dispositif diminuent en revanche fortement depuis une dizaine d'années. Dans son rapport consacré à l'évaluation de la politique de soutien à la parentalité, l'IGAS relevait en février 2013 que les crédits dédiés aux TISF avaient baissé de 25% sur les dix dernières années, avec sur la même période un nombre d'heures divisé par deux. Cette baisse est encore sensible entre 2012 et 2013 sur la Moselle, même si le nombre d'heures et d'ETP à financer ne diminue pas.

## Evolution de l'attribution des dotations TISF en 2012 et 2013 sur la Moselle

Données CAF de Moselle



Interventions TISF des 2 associations d'aide à domicile	2012	2013
Nombre d'heures retenues	42 525	43 125
ETP à financer	34	34,5

### Les interventions à domicile d'une Educatrice de Jeunes Enfants au titre de la PMI

D'une durée de 4 mois renouvelable 2 fois maximum, destinée à un enfant de moins de 3 ans et à ses parents, cette intervention permet d'affiner le repérage des besoins de l'enfant et d'aider le parent à y répondre en faisant avec lui.

Contractualisée avec les parents, elle vise à apporter un appui le plus précoce possible pour soutenir un développement psychomoteur qui s'organise et renforcer le lien parent-enfant. 20% du temps de travail de l'Educatrice de Jeunes Enfants sont dévolus à cette mission.

Les critères d'intervention de l'EJE :

- parents ayant une méconnaissance ou une mauvaise interprétation des besoins relationnels et d'éveil de l'enfant
- enfant manquant de la stimulation nécessaire à son développement
- situation nécessitant d'harmoniser le lien parent-enfant

Les critères de priorisation :

- absence de toute autre intervention de soutien pour l'enfant, en cours ou en attente
- absence de structure d'éveil à proximité du domicile
- absence de relais familial ou amical
- stabilité du domicile familial

En 2012, 60 enfants ont bénéficié de cette intervention, qui a toutefois été refusée par 11% des parents. Des demandes venues quasi exclusivement des PMI.

Si la méconnaissance parentale des besoins de l'enfant est le critère principal d'intervention en début de mesure, c'est le travail sur l'harmonisation du lien parents-enfants qui prédomine au moment du renouvellement.

En moyenne, l'intervention s'est étalée sur 17 semaines (7 visites en moyenne). Les premiers éléments d'évaluation 2012 à l'échelle départementale font apparaître que 13% des objectifs sont estimés « atteints », 61% « partiellement atteints », et 26% « non atteints » en fin d'intervention.

#### **2.3.1.7 Accompagner les compétences parentales : le dispositif Vacances familiales collectives de la CAF de Moselle**

Ce dispositif vise à renforcer les liens familiaux et sociaux en permettant aux familles de s'investir dans un projet de premier départ en vacances. Il fait partie des 7 dispositifs de soutien à la parentalité identifiés comme tels par l'IGAS en 2013 dans son évaluation de la politique de soutien à la parentalité.

Ce dispositif reste toutefois relativement mineur au regard du nombre de bénéficiaires concernés sur le département (il n'est pas mineur en revanche au regard du budget consacré à ce dispositif).

#### Quelques chiffres clés

	2011	2012
<b>Nombre de familles bénéficiaires</b>	<b>68 familles</b>	<b>69 familles</b>
<b>Part des familles monoparentales</b>	<b>62% de familles monoparentales</b>	<b>52% de familles monoparentales</b>
<b>Budgets consacrés au dispositif par la CAF</b>	<b>78 134 €</b>	<b>86 801 €</b>

À titre de comparaison, le dispositif Vacances familiales collectives de la Meurthe-et-Moselle a accompagné le départ en vacances de 90 familles en 2011 (source : évaluation du dispositif par ASDO en 2011).

60 000 bénéficiaires sont répertoriés par l'IGAS à l'échelle nationale (soit une moyenne de 594 bénéficiaires par départements, si l'on rapporte ce nombre de bénéficiaires au nombre de départements français).

#### **2.3.1.8 Accompagner les compétences parentales : les aides à la parentalité du Conseil Général de Moselle**

Le Conseil Général de Moselle est fortement impliqué dans les dispositifs de soutien à la parentalité développés sur le département, par le biais notamment des crédits consacrés par le Département à la Politique de la Ville.

### Les projets soutenus par le Conseil Général dans le cadre des Aides à la parentalité

En 2012, 48 projets de soutien à la fonction parentale ont été soutenus par le Conseil Général dans le cadre de ses crédits Politique de la Ville.

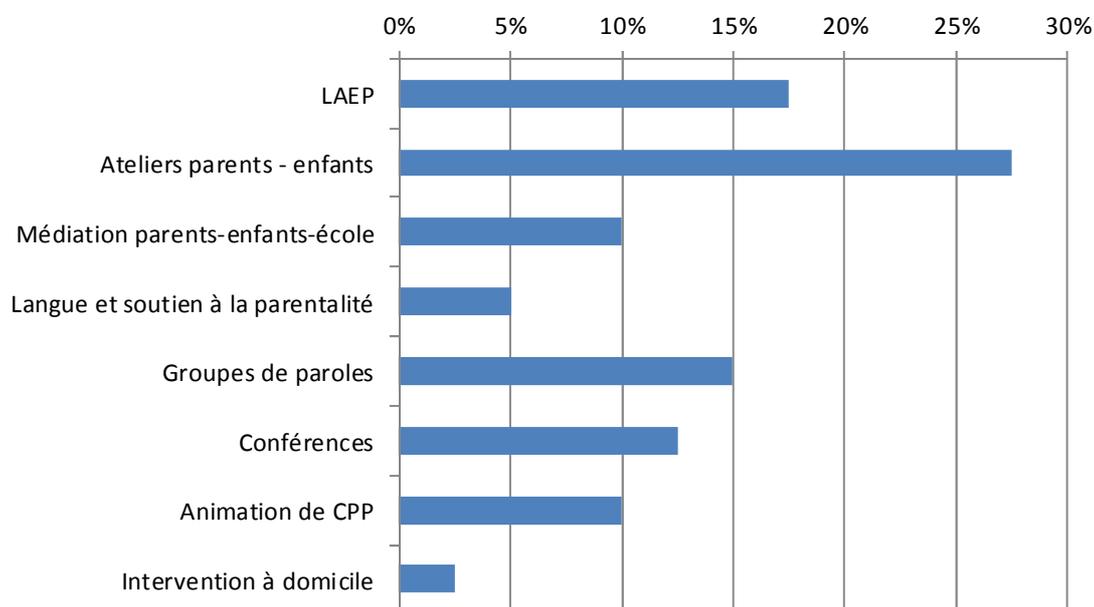
Les crédits « Aide à la parentalité » représentaient 37% du budget total Politique de la Ville en 2012.

Type d'actions	2012	Montant
Aide à la parentalité	26	267 399 €
Médiation familiale / Lieux neutres / médiation	6	169 550 €
Aide aux jeunes	13	276 436 €
Actions spécifiques	3	9 450 €
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>722 835 €</b>

Sur les crédits relatifs à l'aide à la parentalité, 60% des projets sont des actions LAEP, ateliers parents-enfants ou groupes de paroles.

### Typologie des actions "Aide à la parentalité" soutenues en 2012

Source : Conseil Général de la Moselle



#### 2.3.1.9 Des actions hors dispositifs

Certaines associations ont également été créées à l'initiative de parents pour créer des temps de rencontre et d'échanges autour de problématiques spécifiques liées à l'allaitement, aux

rythmes de l'enfant, au portage des bébés, ainsi que de questionnements plus larges autour de la relation éducative.

Des offres alternatives, qui ne se substituent pas à l'offre existante, même si ces associations se sont notamment développées sur des territoires où l'offre de soutien à la fonction parentale est absente ou très limitée : l'association « Etre parents, naturellement » sur le secteur de Saint-Avold, « Rassemb'lait » sur le secteur de Phalsbourg, « Les Petites mains », qui réunit des parents issus de l'agglomération de Sarreguemines, mais également du territoire de Bitche...

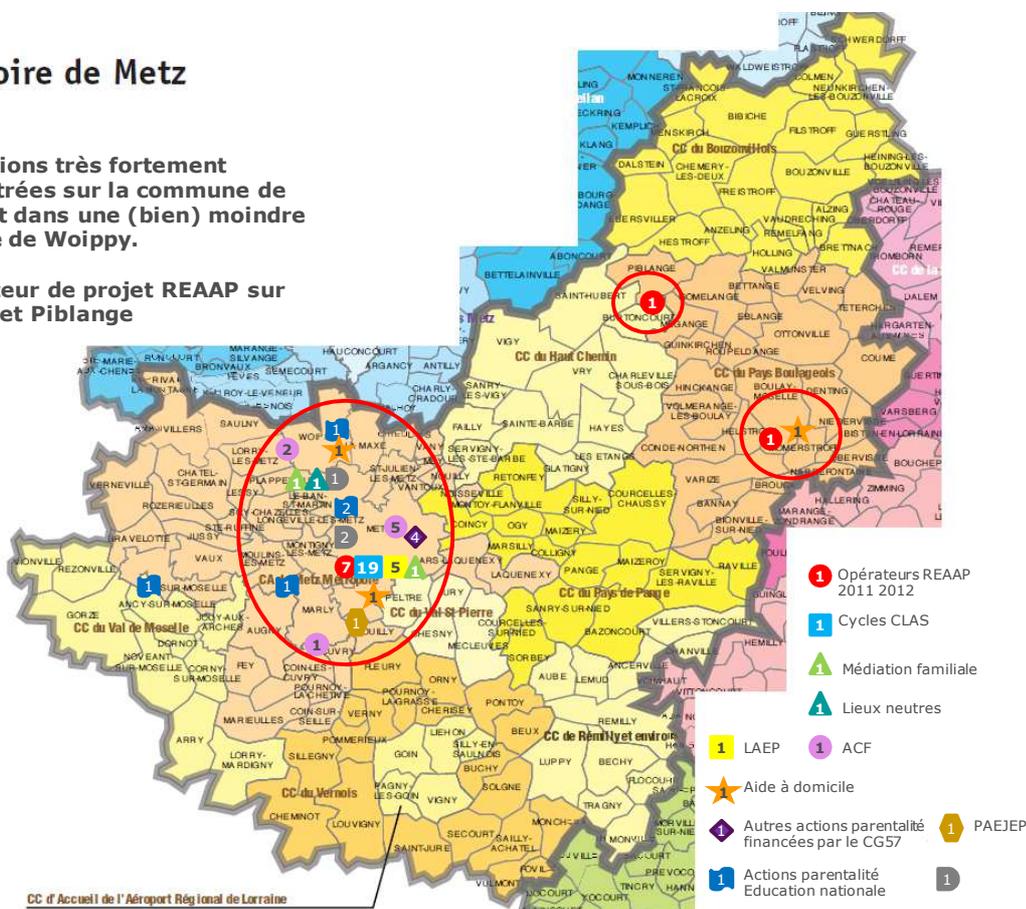
## 2.3.2 L'état de l'offre par territoire

### 2.3.2.1 Territoire de Metz

#### Territoire de Metz

Des actions très fortement concentrées sur la commune de Metz, et dans une (bien) moindre mesure de Woippy.

Un porteur de projet REAAP sur Boulay et Piblanges



#### Principaux éléments de contexte

Le territoire de Metz est le territoire le plus peuplé du département. Il représente 29,6% de l'ensemble des familles allocataires avec enfants et concentre la part (28,1%) la plus importante de familles monoparentales par rapport à l'ensemble des familles allocataires avec enfants.

#### L'offre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Il est le territoire le mieux doté en termes d'actions de soutien à la fonction parentale.

Il accueille 37.1 % des actions Reaap du département (soit 13 actions sur 35) et concentre les deux tiers des financements Reaap. En revanche, rapporté au nombre d'habitants, il n'est que le 3<sup>ème</sup> territoire concernant la couverture de la population par les actions Reaap.

En matière de LAEP, il couvre moins bien la population que le Bassin Houiller : 1 Laep pour 4287 enfants de moins de 6 ans.

Le nombre de cycles CLAS (18) est bien inférieur au Thionvillois (31) : le territoire de Metz est le 3<sup>ème</sup> territoire en termes de couverture de la population des 6 – 17 ans par un cycle CLAS.

2 services de médiation et un lieu neutre sont implantés sur le territoire.

Les aides à la parentalité du Conseil Général représentent 71.7 % de l'attribution du financement départemental.

### **Dynamiques territoriales**

Les dispositifs de soutien à la parentalité sont très concentrés sur les villes de Metz et - dans une moindre mesure - de Woippy, qui disposent d'un CUCS et d'un dispositif de Réussite éducative. Deux actions Reaap sont également développées sur les communes de Boulay et Piblange en 2012.

Après l'Agglomération de Metz, le Val de Moselle est le secteur qui présente les indices de fragilité les plus importants : aucune action n'est présente sur ce territoire.

La ville de Metz concentre un certain nombre d'acteurs importants et structurants sur le champ de la parentalité.

Il n'existe pas de pilotage ou de coordination des actions de parentalité à l'échelle du territoire ou des bassins de vie. Aucun diagnostic des besoins n'a été formalisé à cette échelle.

Des instances et réseaux locaux existent toutefois de manière plus ou moins institutionnalisée sur certains quartiers ou de manière informelle, à l'initiative des porteurs de projets. Les instances des deux PRE constituent également des lieux où la thématique parentalité peut être régulièrement abordée.

### **En conclusion**

Sur le territoire de Metz, la commune de Metz concentre la majeure partie des actions de soutien à la parentalité. Un travail sur une meilleure articulation des actions au sein de la commune et une répartition plus équilibrée sur l'ensemble du territoire est une priorité pour une meilleure équité envers les familles.

### 2.3.2.2 Territoire de Thionville

## Territoire de Thionville



### Principaux éléments de contexte

Le Thionvillois est le 2<sup>ème</sup> territoire le plus peuplé du département après le territoire de Metz. Il représente 29,3% de l'ensemble des familles allocataires avec enfants.

Les familles monoparentales représentent plus d'une famille sur 4 de l'ensemble des familles allocataires du territoire (soit un ratio inférieur au Territoire de Metz et du Bassin Houiller)

Les indicateurs de précarité sont très élevés sur les territoires en Politique de la Ville de l'Agglomération de Thionville, du Val de Fensch et de l'Orne Moselle, mais également sur la Communauté de Communes du Pays du Haut Val d'Alzette, qui ne bénéficie pas de financements CUCS ni des principales actions parentalité, alors qu'il présente un taux de familles monoparentales comparable aux territoires en CUCS.

Les indices de précarité ne suffisent pas à déterminer la nature des besoins : certains territoires sont perçus comme particulièrement démunis.

### L'offre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Avec le territoire de Metz, le Thionvillois est le territoire le mieux doté en termes d'actions de soutien à la fonction parentale : il accueille 37,1 % des actions Reaap du département, mais ne concentre en revanche qu'un quart des financements Reaap.

Sur l'ensemble du département, la part des aides à la parentalité du Conseil Général qui lui est dévolue représente moins de 10%.

Le Thionvillois est de loin le territoire le mieux doté en matière de référents familles (ce qui constitue un paramètre explicatif des dynamiques territoriales existantes).

En revanche, il couvre moins bien la population que le Bassin Houiller en matière de LAEP : alors que la COG fixait pour objectif d'avoir un LAEP pour 4 000 enfants de moins de 6 ans, le Thionvillois ne dispose que d'1 LAEP pour 5621 enfants de moins de 6 ans.

Le nombre de cycles CLAS (31) est largement supérieur aux autres territoires du département : le Thionvillois est le territoire où la population de 6 à 17 ans est la mieux couverte par le dispositif.

Deux services de médiation et un lieu neutre sont implantés sur le territoire.

### **Les dynamiques territoriales**

Les communes de l'agglomération du Val de Fensch sont celles qui sont les plus actives et dynamiques sur les questions de parentalité.

Sur Uckange, la volonté de la municipalité de fédérer les moyens autour des familles a fortement contribué à la dynamique territoriale. Les acteurs concernés par les questions de parentalité se retrouvent très fréquemment dans les nombreuses instances du territoire (RE, CLSPD, ANRU, GUP,...). Un partenariat autour des thématiques école, parentalité,... fonctionne depuis plusieurs années.

Sur Fameck, les instances de la Réussite éducative réunissent les principaux acteurs de la parentalité (centres sociaux, Prévention spécialisée, CCAS, CMS, PMI,...) et permettent de faire circuler l'information.

Des partenariats sont également mobilisés sur Knutange.

Sur la ville de Thionville, un recensement des besoins a été réalisé en 2006 et un « comité parentalité » a fonctionné jusqu'en 2010, avant de s'éteindre. Il n'existe plus de réelle coordination sur cette commune, comme d'ailleurs sur celle de Yutz.

Une dynamique émergente : un observatoire local de la famille et de la parentalité se met en place sur Hettange-Grande, avec une volonté de la municipalité de développer les actions parentalité en réunissant autour de la table les professionnels de la petite enfance, du champ social, de l'Education nationale et des parents.

Sur les territoires apparemment non pourvus en matière de soutien à la parentalité, des acteurs sont cependant actifs : sur le périscolaire (Cat'Môm sur Cattenom...), un projet itinérant autour de la lecture sur la Communauté de Communes du Pays du Val d'Alzette avec des entrées parentalité (le rituel de l'endormissement,...). Mais il n'y a pas d'actions construites et concertées autour de la parentalité.

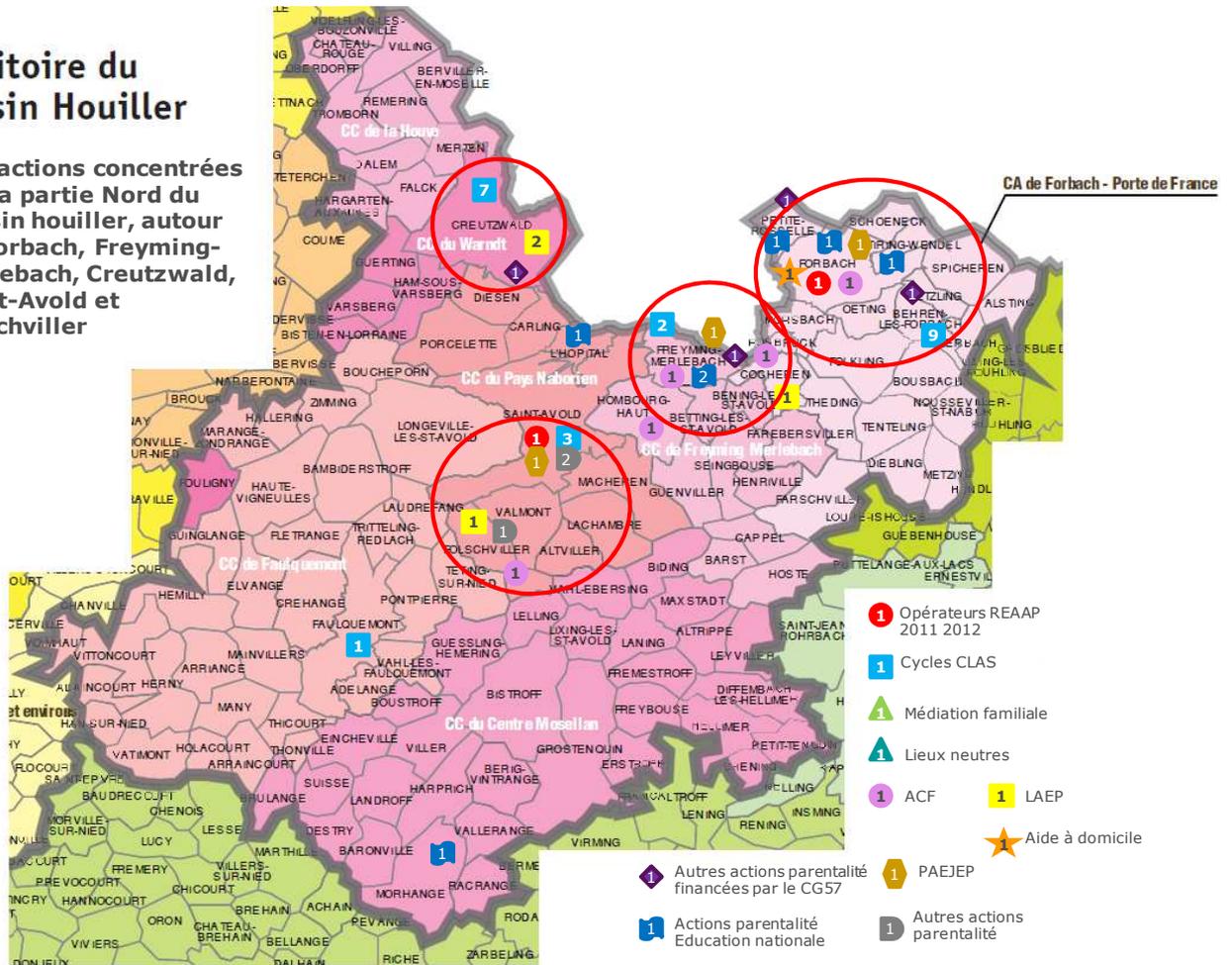
### **En Conclusion**

Il y a un fort besoin d'articuler les actions sur certaines zones très bien pourvues et de développer des projets sur des territoires plus ruraux. De plus, les partenariats existants et dynamiques pourraient être moteur dans la construction du réseau départemental de soutien à la parentalité.

### 2.3.2.3 Le Territoire du Bassin Houiller

## Territoire du Bassin Houiller

Des actions concentrées sur la partie Nord du bassin houiller, autour de Forbach, Freyding-Merlebach, Creutzwald, Saint-Avold et Folschviller



### Principaux éléments de contexte

Le Bassin Houiller représente 22,3% de l'ensemble des familles allocataires avec enfants. Les familles monoparentales représentent plus d'une famille sur 4 de l'ensemble des familles allocataires du territoire (soit un ratio inférieur au Territoire de Metz).

Les indices de précarité sont en revanche très élevés sur les territoires en Politique de la Ville de Creutzwald, de l'agglomération de Forbach, de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach ou du Pays Naborien.

Le Bassin Houiller est le territoire Mosellan qui réunit les indices de précarité les plus élevés, souvent bien au-dessus de la moyenne départementale : les allocataires sous le seuil de bas revenus représentent ainsi 43,8% de l'ensemble des allocataires du Bassin Houiller, contre 36,7% au niveau départemental.

### L'offre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité

En dépit de son poids plus important parmi les populations les plus en difficultés du département le Bassin Houiller n'a vu qu'un seul projet Reaap financé sur son territoire en 2012, soit le territoire le moins bien couvert du département.

Il est en revanche le territoire le mieux couvert par les LAEP, le taux de couverture des enfants de moins de 6 ans étant supérieur à l'indicateur CNAF de 4000 enfants pour un LAEP (1 LAEP pour 3583 enfants de moins de 6 ans), mais la répartition des structures ne couvre pas correctement le territoire, 2 des 4 structures Laep étant présentes sur le territoire de Creutzwald.

Il est également mieux couvert par les centres sociaux bénéficiaires de la prestation ACF (des moyens qui correspondent globalement au poids du Bassin Houiller dans la population totale des allocataires avec enfants).

il se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale en termes de couverture de la population des 6-17 ans par les cycles CLAS.

Le Bassin Houiller ne bénéficie pas de l'implantation d'un service de médiation sociale et de lieu neutre sur son territoire. Cependant la structure de Sarreguemines accueille une partie de la population du Bassin Houiller.

Les aides à la parentalité du Conseil Général représentent 14,1 % de l'ensemble de l'attribution des financements départementaux.

### **Les dynamiques territoriales**

La quasi-totalité des actions sont développées sur la partie nord du Bassin Houiller, sur les territoires couverts par la Politique de la Ville.

Si une offre existe, les acteurs soulignent néanmoins qu'elle est sous-dimensionnée par rapport aux besoins du territoire et que la thématique parentalité n'est pas véritablement un axe de travail structurant sur le Bassin Houiller.

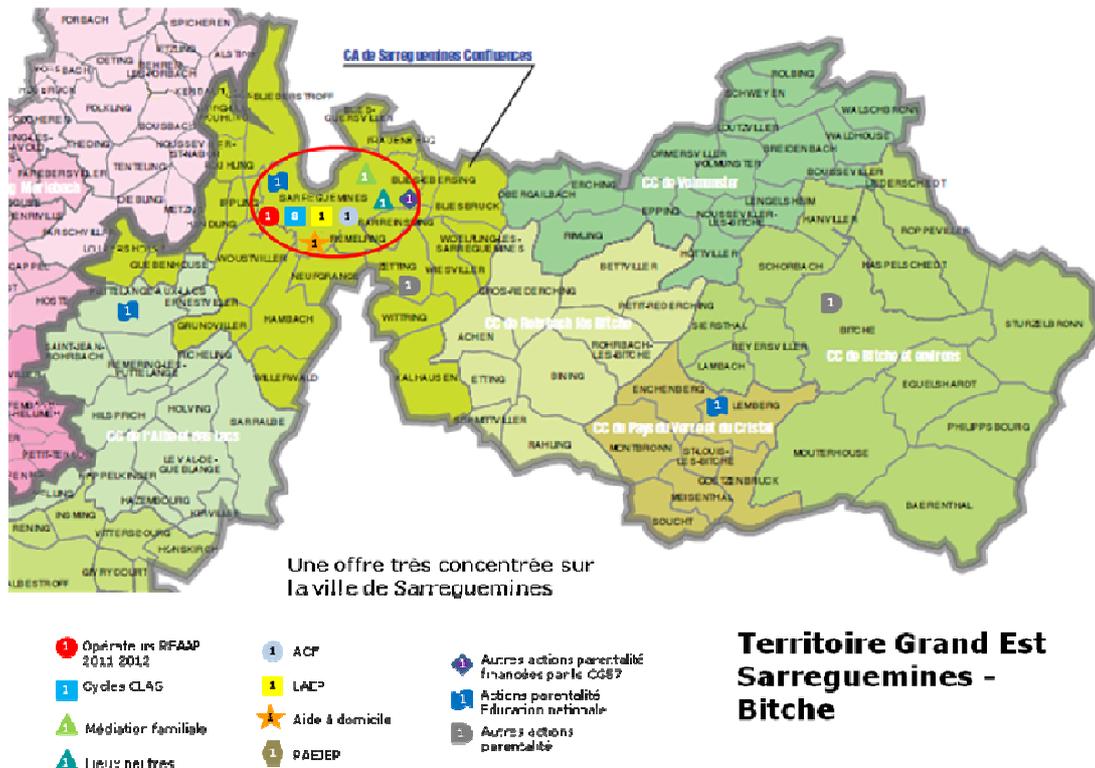
Il n'y a pas de réseau, d'instances ou de modalités de pilotage clairement positionnés sur la parentalité : la plupart du temps la parentalité est abordée sous l'angle de la réussite éducative, de la santé (CLS de l'Agglomération de Forbach) ou de la prévention de l'absentéisme (voire de la délinquance) dans le cadre des CUCS.

Si des projets voient le jour, comme la réouverture d'un LAEP sur le quartier de Bellevue, à Forbach, la tendance générale n'est pas vraiment au développement des actions parentalité.

### **En conclusion**

Ce territoire est clairement sous-dimensionné en nombre d'actions et en couverture de la population, d'autant plus qu'il affiche les indices de fragilité les plus élevés du département. Il convient de mettre en place une politique volontariste de développement d'actions et de réseau.

### 2.3.2.4 Territoire du Grand-Est – secteur de Sarreguemines-Bitche



### Territoire Grand Est Sarreguemines - Bitche

#### Principaux éléments de contexte

Le territoire Grand Est Sarreguemines-Bitche est avec la partie sud (Saulnois – Sarrebourg – Phalsbourg) le territoire dont le poids est le plus faible par rapport à l'ensemble des familles allocataires avec enfants.

Les familles monoparentales représentent toutefois encore plus d'une famille sur 4 de l'ensemble des familles allocataires du territoire. Des indices de précarité peuvent être relevés autour de la ville de Sarreguemines principalement, qui dispose d'un CUCS et d'un PRE.

#### L'offre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Les territoires du Grand Est Sarreguemines-Bitche sont globalement les territoires les moins bien dotés en termes de réponses sur le champ de la parentalité.

Ainsi, seule une action a été réalisée au titre du Reaap en 2012, à Sarreguemines.

Il n'y a qu'un LAEP pour 6419 enfants de moins de 6 ans (1 pour 4694 en moyenne en Moselle).

Il est également le territoire le moins bien couvert par la prestation ACF, puisque seul le centre socioculturel de Sarreguemines dispose d'un référent familles.

Il est en revanche avec le Thionvillois le territoire le mieux couvert par les cycles CLAS (1 cycle CLAS pour 1681 enfants de 6 à 17 ans, contre 1 pour 2413 en moyenne en Moselle), mais ceux-ci sont essentiellement portés par la Ville et le centre socioculturel de Sarreguemines.

L'association Proximité assure par ailleurs un service de médiation familiale et de lieu neutre.

Le Conseil Général attribue 4,3 % du financement des aides à la parentalité à ce secteur.

#### Les dynamiques territoriales

L'ensemble (ou presque) de la dynamique territoriale sur la thématique parentalité est concentrée sur la commune de Sarreguemines, qui couvre plusieurs typologies d'actions. Le centre socioculturel, la Ville de Sarreguemines (CUCS, PRE), le LAEP la Coccinelle, et la ludothèque sont les porteurs de projets structurants sur la question.

Le périmètre d'intervention du centre socioculturel de Sarreguemines est cependant limité à la rive droite urbaine de Sarreguemines, même si ses actions peuvent accueillir des publics

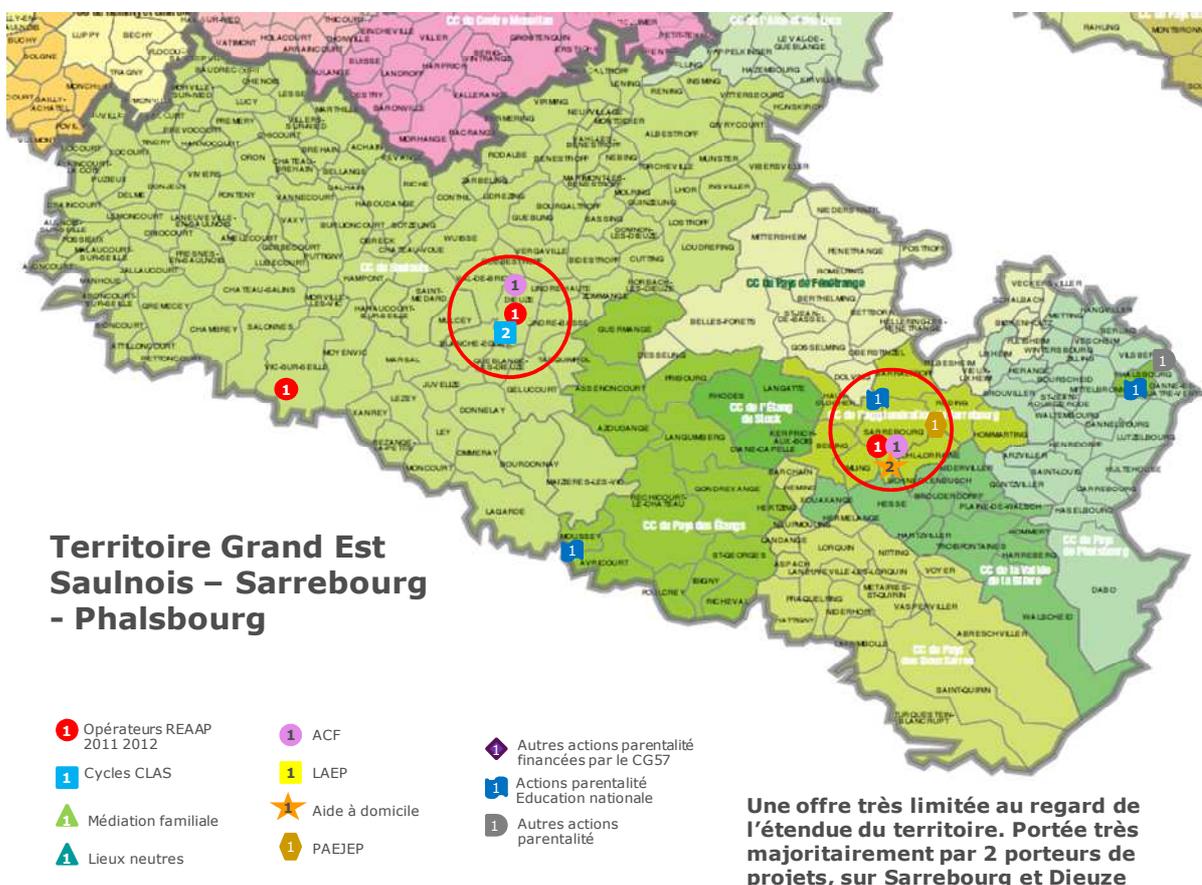
extérieurs au quartier. Le centre travaille avec la PMI, les assistantes sociales de secteur, les équipes de prévention et les écoles, mais il n'existe pas de pilotage autour de la parentalité (la démarche a été engagée il y a 3 ans par le centre social et la Ville, mais ne s'est pas pérennisée).

L'offre est quasi inexistante sur le reste du territoire.

### **En conclusion**

En dehors de la commune de Sarreguemines, les manques sont importants. Le développement d'une animation territoriale permettrait de mieux cerner les réels besoins d'un territoire fortement rural et de mieux soutenir les acteurs existants ou potentiels.

### 2.3.2.5 Territoire du Grand-Est – secteur Saulnois-Sarrebourg



#### Principaux éléments de contexte

Le territoire Grand Est Saulnois – Sarrebourg – Phalsbourg, est avec la partie nord (Sarreguemines - Bitche) le territoire dont le poids est le plus faible par rapport à l'ensemble des familles allocataires avec enfants.

Les familles monoparentales représentent un peu plus d'une famille sur 5 de l'ensemble des familles allocataires du territoire. Des indices de précarité peuvent être relevés autour de la ville de Sarrebourg principalement, qui dispose d'un CUCS, mais sont également très significatifs sur les territoires plus ruraux du Saulnois (près de 12% de familles monoparentales).

#### L'offre de dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Les territoires du Saulnois – Sarrebourg sont légèrement mieux couverts que la partie du Nord du territoire en termes d'actions parentalité portées par le REAAP du fait de la présence de deux porteurs de projets très actifs sur les questions de parentalité. 7 actions ont été soutenues au titre du Reaap en 2012 sur ce territoire. En termes de couverture de population, le territoire est celui qui est le mieux couvert par les actions REAAP sur le département (1 action Reaap pour 1276 familles allocataires).

Le territoire est en revanche le seul territoire à ne pas être couvert par un LAEP.

Il est également le territoire du département le moins bien couvert par l'offre de cycles CLAS (seulement 2 cycles sur le territoire).

Il ne dispose pas de service de médiation familiale ou de lieu neutre et ne perçoit aucune aide à la parentalité du Conseil Général.

### **Les dynamiques territoriales**

En tant que commune « semi-urbaine », Sarrebourg polarise les petites communes environnantes, y compris jusqu'à Phalsbourg. 40% du public du centre socioculturel de Sarrebourg résident dans des communes autres que Sarrebourg.

Il n'existe pas à proprement parler de comité de pilotage sur les questions de parentalité sur le territoire, mais un réseau partenarial bien établi, mobilisant aussi bien les acteurs sociaux du Conseil Général (PMI), le RAM, des associations de parents, que des acteurs de santé et de suivi psychologique, culturels et associatifs. Des actions sont montées en commun.

Un Forum Enfance et Familles est organisé tous les deux ans (entre 300 et 350 visiteurs en 2013) : il permet de consolider ce réseau tout donnant une visibilité auprès des parents.

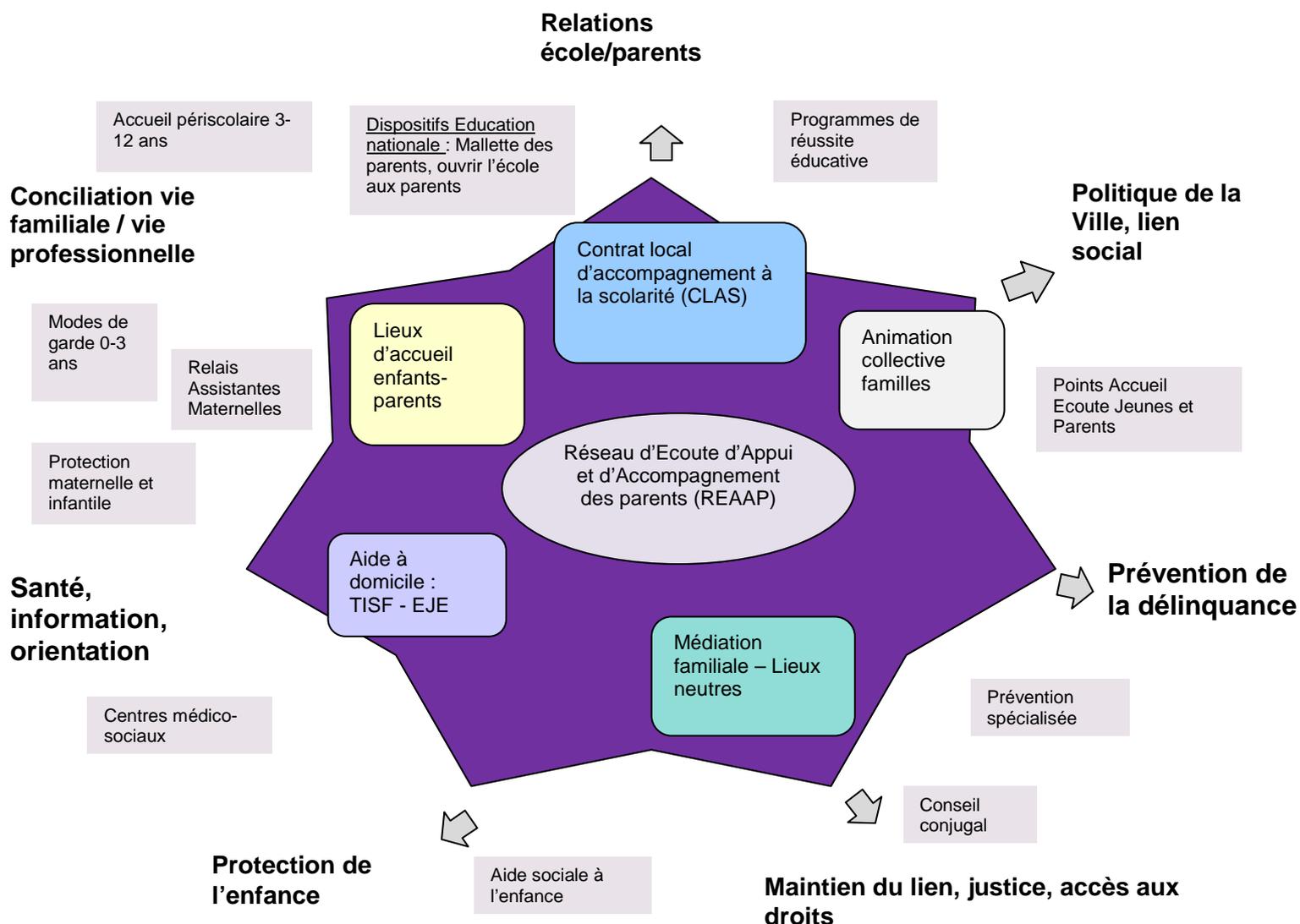
Sur le Saulnois, les dynamiques territoriales sont plus restreintes. La MJC de Dieuze a investi la thématique depuis 2008 mais les partenariats ne vont guère plus loin qu'un relais d'information en lien avec les écoles, le multi-accueil, les services du Conseil Général (PMI) ou de la commune.

La dynamique territoriale est quasi inexistante sur les autres territoires. Des actions parentalité sont toutefois portées de manière plus ou moins régulière par le biais des Foyers ruraux, une association familiale à Vic-sur-Seille, ou par des structures d'accueil de la petite enfance.

### **En conclusion**

Un travail de développement d'actions et de réseau doit être réfléchi pour les populations les plus rurales de ce secteur.

### 2.3.3 La Parentalité : un ensemble composite de dispositifs à la croisée de grands axes de politiques publiques



La réflexion sur la politique départementale parentalité ne peut faire l'économie d'une réflexion plus large, qui va bien au-delà des dispositifs pilotés par le Comité départemental. De fait, plusieurs dispositifs s'articulent directement avec d'autres cadres d'intervention et irriguent d'autres politiques publiques, qu'elles relèvent du champ éducatif, de la Politique de la Ville, de la Prévention de la délinquance, de la Protection de l'enfance ou des interventions spécifiques de la Protection Maternelle et Infantile. Elles constituent, comme le rappelait le Comité national de soutien à la parentalité, une offre complémentaire, qu'il convient de prendre en compte dans l'analyse.

#### Une politique de soutien à la parentalité qui irrigue d'autres politiques publiques

Au-delà des dispositifs dont le soutien à la parentalité constitue la vocation première, la thématique parentalité irrigue plusieurs politiques publiques, dans des domaines d'intervention s'adressant plus ou moins directement aux familles et aux enfants. Ce mouvement s'est concrétisé par la mise en place d'actions, de modalités d'intervention dont les principes se revendiquent directement du soutien à la fonction parentale.

### **2.3.3.1 L'exemple de la Politique de la Ville : le programme annuel de l'Acsé**

Les modalités d'intervention du programme annuel de l'Acsé sur la parentalité se déclinent principalement selon deux axes d'intervention : les actions de « soutien à la parentalité » et le soutien à « l'accompagnement scolaire » (les CLAS...).

La Préfecture de Moselle a ainsi soutenu 7 actions en 2012 au titre du soutien à la parentalité, pour un montant global de subvention de 23 126 €. Des financements qui visent principalement à compléter des crédits obtenus notamment au titre du Reaap (à 80% sur de la reconduction), mais qui - comme l'ensemble des crédits Acsé (moins 18% au global entre 2011 et 2012 sur la Moselle) - sont en forte baisse par rapport à 2011, où 13 actions avaient été soutenues, pour un financement global de 81 532 €.

12 porteurs de projets sont également soutenus au titre de « l'accompagnement scolaire ». Officiellement, les actions collectives – type CLAS - ne doivent plus être financées dans le cadre des PRE (uniquement du parcours individuel). 12 actions de type CLAS ont toutefois été financées en 2012 sous la ligne « Education » au titre de l'accompagnement scolaire (pour un montant global de 45 052 € - stable par rapport à 2011).

Parmi les 5 associations gestionnaires d'un service de médiation familiale, 4 sont également financées par le biais des crédits FIPD.

### **2.3.3.2 Une thématique qui irrigue directement les CUCS et programmes de Réussite éducative**

La thématique du soutien à la parentalité constitue une thématique prioritaire des actions menées dans le cadre des PRE et s'inscrit dans les programmes d'action des CUCS. Le « soutien à la fonction parentale », « l'accompagnement / implication des parents » apparaissent clairement dans les objectifs du programme d'action décliné dans les CUCS au titre de la Réussite éducative.

Parmi les actions « parentalité » soutenues dans le cadre des CUCS sont également soutenues des actions visant à renforcer la « responsabilité parentale », « lutter contre la démission des parents » dans une optique de lutte contre la délinquance ou de lutte contre l'absentéisme.

La Moselle compte actuellement 9 PRE et 13 CUCS.

<b>Territoires</b>	<b>Territoire de Metz</b>	<b>Thionvillois</b>	<b>Bassin Houiller</b>	<b>Grand Est Sarreguemines – Bitche</b>	<b>Grand Est Saulnois-Sarrebourg</b>
Répartition des PRE	2	2	4	1	0
Répartition des CUCS	3	4	4	1	1

Les crédits de la Politique de la Ville et des PRE (994 800 € en 2012) renforcent les capacités d'action des acteurs de la parentalité sur ces territoires, qui concentrent par ailleurs le plus de difficultés socioéconomiques.

### **2.3.3.3 La PMI et les structures d'accueil de la Petite enfance**

Ceux sont des relais et des acteurs ressources sur les territoires pour les parents et les professionnels qui interviennent sur le champ de la parentalité.

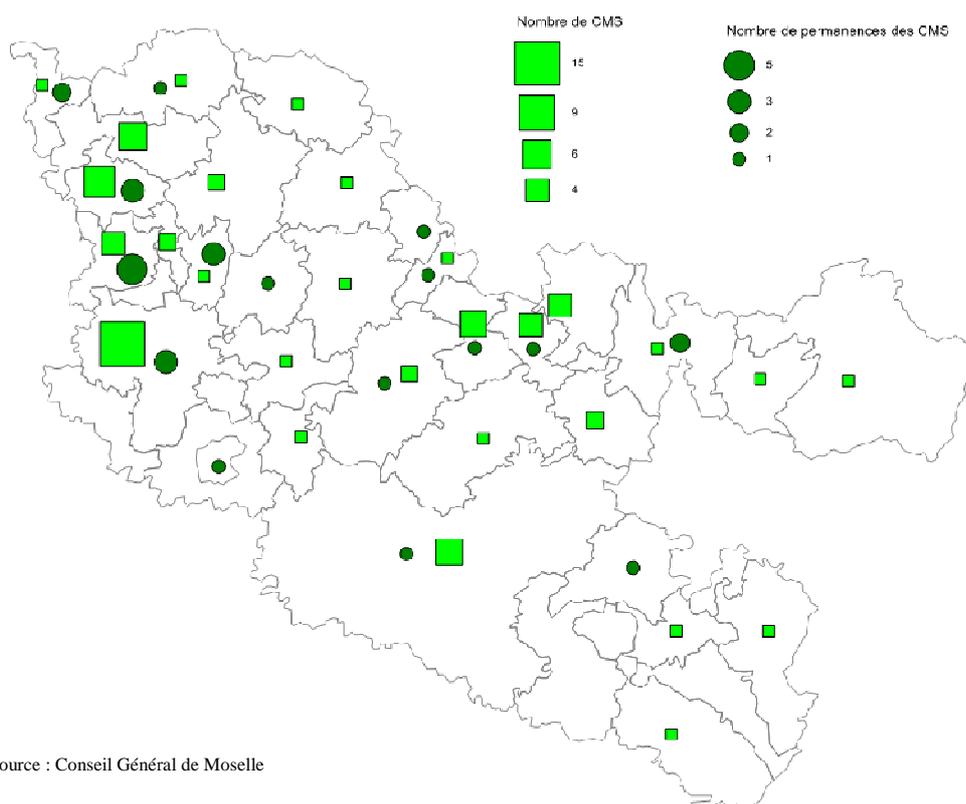
Le champ de la parentalité est historiquement fortement investi par les services de la PMI : des services qui constituent un premier niveau d'information pour les parents, à même de répondre à certaines de leurs questions et de les orienter vers les actions de soutien à la fonction parentale existantes sur le territoire.

De part leur implantation en forte proximité sur les territoires, ils constituent – au même titre que les structures d'accueil de la Petite enfance (voire le RAM ou le médecin de famille) – un recours lorsque l'offre de soutien à la fonction parentale est insuffisante.

Ils constituent des acteurs incontournables des partenariats locaux mis en œuvre autour du soutien à la parentalité (lorsqu'ils existent) et des points d'appui potentiels pour le développement à venir de ces actions sur les territoires les plus démunis sur ce champ. Certaines actions de soutien à la fonction parentale sont développées au sein même des CMS.

Dans une moindre mesure, les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, multi-accueil,...), RAM, constituent également des relais et des recours potentiels pour les parents. Des structures qui peuvent animer des actions parentalité sur des territoires moins pourvus en la matière.

Répartition des CMS et de leurs permanences par EPCI



### 3. Orientations du schéma départemental de soutien à la parentalité

Au regard des observations précédentes, des constats se dégagent, qui conduisent à des orientations, déclinées en objectifs faisant l'objet de fiches action détaillées.

#### 3.1 Synthèse des constats

##### **Premier constat : une répartition hétérogène des actions :**

Les actions REAAP, les LAEP et les cycles CLAS, ne couvrent que 10 EPCI sur 38, soit un peu moins de 58% de la population Mosellane.

La plupart des dispositifs de soutien à la parentalité sont fortement concentrés sur les territoires les plus urbanisés, en particulier les territoires relevant de la Politique de la Ville, et très peu proposés sur les territoires ruraux ou semi-ruraux. Une répartition plus en lien avec les indices de fragilité des familles doit être recherchée. L'existence ou non de cofinancements par les collectivités locales contribue à une répartition inégale d'actions sur les territoires.

**=> Il convient de développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

##### **Deuxième constat : une grande complexité institutionnelle :**

Chaque institution déploie ses dispositifs dans le champ de la parentalité, formant un ensemble d'actions et de services aux contours quelquefois proches, mais dont les nuances rendent complexes la compréhension, tant aux yeux des partenaires institutionnels eux-mêmes, que des gestionnaires de projets. Il n'y a pas suffisamment d'échanges sur les politiques poursuivies, de critères d'analyse partagés, pas d'harmonisation des calendriers d'instruction des dossiers

**=> Il convient de mieux coordonner les interventions institutionnelles**

##### **Troisième constat : des actions peu connues :**

Pour les gestionnaires, se repérer dans le maquis de sigles qui couvrent les actions est déjà complexe. A fortiori pour les familles, il est particulièrement ardu de savoir ce qu'elles peuvent attendre des actions proposées sur leur territoire, et de s'orienter vers celles qui sont le plus adaptées à leur situation. Il est noté un déficit de communication, tant à l'échelle départementale qu'aux échelons locaux.

**=> Il convient d'œuvrer pour permettre une meilleure lisibilité des dispositifs**

##### **Quatrième constat : des acteurs isolés :**

Actuellement, la plupart du temps, chaque porteur de projet fait seul son diagnostic local, organise son activité et la promeut. Sauf quelques exceptions locales, aucune instance ne coordonne les initiatives, n'organise les échanges de pratiques ou les réflexions partagées. Les parents cibles ou bénéficiaires des actions ne peuvent s'exprimer qu'au niveau des opérateurs locaux.

**=> Il convient d'animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité**

## 3.2 Les fiches actions

### **Orientation n° 1 : Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

#### **Action n° 1 - 1 :**

Définir les territoires prioritaires de projet pour du développement

#### **Contexte - Eléments de diagnostic :**

La répartition des actions et des financements en Moselle est très inégale : présence de zones blanches et dispositifs concentrés sur les territoires relevant de la Politique de la Ville. Malgré des indices de fragilité importants, certaines zones sont peu couvertes.

#### **Objectifs :**

Définir des contours territoriaux pertinents  
Définir des critères de priorité en termes de couverture des besoins.

#### **Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Etablissement d'outils réactualisables définissant les besoins et l'offre sur le territoire.  
Etablissement d'une carte identifiant offres et besoins à l'échelle des territoires de projet.  
Définition de critères puis de règles de priorité

#### **Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

Les institutions partenaires participeront à la réflexion sur la taille pertinente des territoires puis à la définition des critères et des règles de priorité.

#### **Echéancier - Calendrier :**

Travail de réflexion et de décision au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

#### **Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Réalisation de cartes de territoires pertinentes.  
Définition d'une politique territoriale prioritaire

<b>Nom du (des) pilotes :</b>	<b>Partenaires et contributeurs à associer :</b>
Jean Cicero, Caf	

## **Orientation n° 1 : Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

### **Action n° 1 - 2 :**

Améliorer la couverture territoriale en maîtrisant la répartition des actions selon les territoires

### **Contexte - Eléments de diagnostic :**

En Moselle, l'offre d'actions et de services de soutien à la parentalité est sensiblement moindre que la moyenne nationale.

Il y a une forte concentration des dispositifs sur les territoires les plus urbanisés, notamment sur ceux relevant de la politique de la Ville, alors que le milieu rural est, sur certains secteurs, dépourvu.

75 % des actions ont lieu sur les territoires de Metz et de Thionville.

De plus, il existe une juxtaposition de dispositifs et d'acteurs dans le champ de la parentalité

### **Objectifs :**

Avoir une connaissance départementale et locale, régulièrement mise à jour des actions de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les territoires

Rééquilibrer l'offre, pour permettre au plus grand nombre de familles de trouver des réponses à proximité de leur lieu d'habitation

Améliorer la coordination et l'articulation entre dispositifs.

Identifier les intervenants existants ou potentiels.

Adapter les actions aux besoins des familles.

### **Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Association de partenaires non représentés aux comités techniques pour le recensement des actions parentalité non répertoriées et/ou peu connues

Cartographie et mise à jour annuelle des résultats de cette consultation

Prospection d'opérateurs nouveaux sur des territoires insuffisamment couverts

Accompagnement des opérateurs pour améliorer la couverture

Amélioration de la coordination des réponses sur les territoires bien couverts, et mutualisation des réponses similaires sur un même territoire.

### **Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

Les Institutions partenaires contribueront au recensement.

L'Etat est le garant de l'équité territoriale.

La Caf attribuera prioritairement ses crédits supplémentaires sur les territoires insuffisamment couverts.

Elle contribuera à l'accompagnement technique des opérateurs.

Le CG augmentera ses crédits parentalité sur la durée du schéma de 50 000 €. Il accompagnera les opérateurs pour aider à une meilleure couverture.

L'Udaf mobilisera le réseau associatif sur les territoires prioritaires.

La Msa relaiera les appels à projets dans son réseau de travailleurs sociaux.

La Justice s'attachera particulièrement au développement de la médiation familiale, en lien avec le projet de la Maison de la Médiation 57

### **Echéancier – Calendrier :**

A partir de 2015 puis tout au long du schéma

### **Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Création des cartes

Nombre d'actions proposées par territoires, nombre de bénéficiaires de ces actions

Nombre d'opérateurs nouveaux

### **Nom du (des) pilotes :**

DDCS : Madame CHABEAU

### **Partenaires et contributeurs à associer :**

Chefs de projet CUCS, Délégués du Préfet,

Membres d'intercommunalité

Educatrices jeunes enfants, ...

**Orientation n° 1 :**  
**Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

**Action n° 1 - 3 :**

Améliorer la qualité des actions menées

**Contexte - Eléments de diagnostic :**

Les structures n'ont pas toujours les moyens de former leur personnel ou d'avoir des personnes qualifiées. Certains dossiers ne mettent pas suffisamment en avant l'implication des parents dans les projets. Environ 35 % des dossiers présentés en Reaap et 20 % en Clas font l'objet d'un avis défavorable des comités techniques (diagnostic et/ou description de l'action insuffisants pour apprécier la conformité, projets portant sur des loisirs familiaux partagés, ...).

**Objectifs :**

Améliorer la qualité des actions proposées, en les centrant bien sur le lien éducatif, et en les inscrivant en réponse à un diagnostic de territoire  
 Valoriser les compétences parentales.  
 Permettre aux parents d'assurer pleinement leur rôle et leur implication dans les projets.

**Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Elaboration d'un support de bilan avec des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer les actions, de mesurer leur impact et de suivre leur évolution. Le support sera réalisé par un groupe de travail composé des institutionnels, des porteurs de projet, des travailleurs médico-sociaux du CG et de représentants des familles.  
 Renforcement du critère de participation des familles dans l'attribution des financements.  
 Accompagnement des opérateurs pour améliorer la qualité de l'offre  
 Encourager la formation et la mise en réseau

**Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

L'ensemble des institutions contribuera à la création du support de bilan et à l'accompagnement technique des opérateurs.

**Echéancier - Calendrier :**

Elaboration du support au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 puis tout au long du schéma

**Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Avoir un support de bilan stabilisé en 2015  
 Meilleure prise en compte de la place des parents dans les projets.  
 Nombre de projets proposés au Cotech/nombre de dossiers validés conformes

**Nom du (des) pilotes :**

CG : Adèle Berrada

**Partenaires et contributeurs à associer :**

Porteurs de projets  
 Travailleurs médico-sociaux  
 Représentants des familles

## Orientation n° 1 : Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles

### Action n° 1- 4 :

Accompagner les opérateurs dans la création et la mise en œuvre des actions

### Contexte – Eléments de diagnostic :

La politique de soutien à la parentalité est une notion récente. Le concept est encore complexe et le champ de la parentalité n'est pas encore stabilisé.

On remarque un manque d'appropriation des dispositifs, les acteurs ne décodant pas toujours les demandes des appels à projet et une certaine incompréhension des objectifs des dispositifs est constatée.

Les acteurs ne sont pas toujours suffisamment formés.

On constate quelquefois une mauvaise qualité des dossiers déposés, et un nombre insuffisant d'actions.

### Objectifs :

Développer la montée en compétence des porteurs de projet, tant sur la méthodologie de projet que sur l'écriture des dossiers

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Organisation de réunions d'informations au moment des appels à projet.

Organisation de réunions d'échanges avec les porteurs et/ou entre porteurs.

Accompagnement individuel pour les structures les plus en difficultés avec un apport de compétences techniques méthodologiques et de connaissance du territoire.

Elaboration d'un guide méthodologique harmonisé avec la charte du travail avec les familles élaborée dans le cadre de travaux du Conseil Général : création et développement d'actions Reaap, Clas et Médiation Familiale.

Création d'un tableau partagé et dématérialisé de suivi de l'accompagnement.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

La MSA participera à la rédaction et à la diffusion du guide méthodologique.

La Justice participera à l'élaboration d'un guide ou de fiches méthodologiques dans le domaine de la médiation Familiale.

Le CG, CAF et la DDCS participeront à l'élaboration des guides, à l'organisation des réunions et accompagneront les porteurs.

### Echéancier - Calendrier :

Démarrage au deuxième semestre 2014 puis tout au long du schéma

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Création d'un guide méthodologique

Nombre de projets, de questionnaires ou de territoires accompagnés / Nombre de projets créés, maintenus ou rejetés.

Nombre de projets accompagnés / Nombre de projets rejetés

Tableau partagé de suivi de l'accompagnement

### Nom du (des) pilotes :

CG : Adèle Berrada

### Partenaires et contributeurs à associer :

Porteurs de projets

**Orientation n° 1 :**  
**Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

**Action n° 1 - 5 :**

Pérenniser en priorité les actions structurées et structurantes

**Contexte - Eléments de diagnostic :**

La participation à des actions de soutien à la fonction parentale implique une démarche qui n'est pas facile à engager pour les familles. La dimension de proximité est essentielle, car elle permet d'établir une relation de confiance entre les familles et les professionnels.

Le caractère non pérenne des financements fragilise les gestionnaires et interroge la poursuite de leur investissement sur ce champ. Une dynamique de professionnalisation est nécessaire pour favoriser le développement des projets sur les territoires. Cependant les structures hésitent à effectuer cette démarche, n'ayant pas de garanties de soutien durable des actions.

**Objectifs :**

Contractualiser un financement pluriannuel sur certains types d'actions, pour permettre aux porteurs de projets bien construits, reconnus et efficaces, de travailler sur des objectifs à moyen terme.

**Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Définition des critères communs de ce qu'est une action structurée ou structurante.

Identification de ce type d'action sur le territoire mosellan

Proposition aux porteurs dont les actions sont reconnues et structurées ou dont le potentiel de développement est intéressant, de conventions pluriannuelles.

Implication de ces opérateurs dans les réseaux pour apporter leur savoir-faire et leur expérience.

**Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

L'ensemble des institutions participera à l'étude et au suivi des actions justifiant d'un engagement pluriannuel.

La Justice mettra à jour les conventions passées avec les associations de médiation et de gestion des points de rencontre parents/enfants.

**Echéancier - Calendrier :**

Réflexion à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 puis tout au long du schéma

**Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Liste des structures concernées.

Nombre de conventions pluriannuelles réalisées

Tableau de suivi de ces structures

**Nom du (des) pilotes :**

Caf : Jean Cicero

**Partenaires et contributeurs à associer :**

**Orientation n° 1 :**  
**Développer qualitativement et quantitativement une couverture territoriale en actions adaptées aux besoins des familles**

**Action n° 1 - 6 :**

Disposer de critères et d'indicateurs partagés pour évaluer la qualité et la pertinence des actions et la place des parents dans celles-ci

**Contexte - Eléments de diagnostic :**

Les acteurs de terrain disent ne pas toujours comprendre les critères de décision des comités techniques et leur évolution. Les décisions sont vécues comme rigides, standardisant les projets au lieu de permettre l'innovation.

Les institutions n'ont pas toujours les mêmes critères, ni les mêmes indicateurs ; il est donc parfois difficile de parler d'une même voix et de s'accorder sur la qualité ou la pertinence d'une action.

La place des parents dans les actions n'est pas toujours suffisamment mise en avant.

**Objectifs :**

Avoir des outils d'évaluation partagés qui améliorent la connaissance des résultats des actions et le pilotage des dispositifs.

Permettre aux membres du comité de pilotage d'avoir un discours partagé, clair et unique.

**Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Pour chaque dispositif, rédaction de critères et de grilles d'évaluation communes aux différentes institutions.

**Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

La MSA participera au comité technique pour la médiation familiale, et selon les disponibilités aux autres comités (REAAP et CLAS)

La Justice participera au comité technique ayant pour thème la médiation familiale et communiquera les trames des liasses budgétaires et des documents statistiques en vigueur au ministère de la Justice.

Le CG, la CAF et la DDCS participeront à tous les comités sur la création des outils.

**Echéancier - Calendrier :**

2<sup>ème</sup> semestre 2014 et premier semestre 2015

**Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Suivi statistique des actions

Création d'une grille d'évaluation partagée.

**Nom du (des) pilotes :**

Caf : Jean Cicero

**Partenaires et contributeurs à associer :**

## **Orientation n° 2 : Mieux coordonner les interventions institutionnelles**

### **Action n° 2 - 1 :**

Analyser en commun et sur la base de critères partagés toutes les actions de soutien à la parentalité

### **Contexte - Eléments de diagnostic :**

Il existe un ensemble d'actions, de services et de mesures qui renvoient au champ de la parentalité. Cet ensemble va bien au-delà des dispositifs pilotés par le comité départemental et crée une offre désordonnée et sans concertation.

Avoir un discours commun des membres du comité demande d'abord à connaître les actions existantes, leurs différences et leurs points communs.

### **Objectifs :**

Renforcer la coordination départementale à l'échelle des actions conduites.

Améliorer l'articulation et la structuration des financements alloués.

Consolider la synergie entre les partenaires du comité parentalité

Analyser de façon partagée les actions présentées à chaque institution

### **Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Création de critères partagés

Envoi des dossiers et/ou de tableau de synthèse à chaque membre

Organisation de journées d'examen

### **Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

La Justice participera aux journées d'examen des dossiers en matière de médiation familiale.

Les autres institutions participeront aux comités techniques d'étude de l'ensemble des dossiers qui leur sont présentés.

### **Echéancier - Calendrier :**

A partir de 2015, chaque premier semestre tout au long du schéma

### **Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Connaissance par chaque membre des actions financées par chaque institution.

Emission d'un avis partagé par l'ensemble des membres du comité sur tous les dossiers en lien avec le soutien à la parentalité.

### **Nom du (des) pilotes :**

Caf : Jean cicero

### **Partenaires et contributeurs à associer :**

## **Orientation n° 2 : Mieux coordonner les interventions institutionnelles**

### **Action n° 2 - 2 :**

Echanger des informations entre institutions, mieux coordonner les interventions.

### **Contexte - Eléments de diagnostic :**

Chaque institution, en fonction de ses choix politiques et de son domaine d'intervention, dispose d'informations et prend des décisions dans le champ de la parentalité.  
Il est nécessaire d'échanger ces informations et de faire connaître ses choix politiques, pour une meilleure complémentarité.

### **Objectifs :**

Permettre une meilleure coordination entre institutions  
Améliorer la cohérence des interventions des membres du comité de pilotage

### **Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Organisation formelle à un rythme à définir, d'échanges d'informations à caractère politique et financier entre les institutions partenaires du schéma.  
Création d'un espace partagé numérique pour l'échange de fichiers lourds.

### **Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

Le CG, la DDCS, la Justice, la CAF et la MSA contribueront à l'apport d'informations et au relais interne à leurs Institutions.  
La Justice invitera des membres (partenaires et co-financeurs) aux rencontres organisées à la cour d'appel entre associations et magistrats chargés du contentieux familial.

### **Echéancier - Calendrier :**

Tout au long du schéma

### **Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Amélioration des connaissances des membres du comité  
Meilleure compréhension du champ de la parentalité par l'ensemble des institutions de ce champ

### **Nom du (des) pilotes :**

MSA : Monsieur MARCILLAT

### **Partenaires et contributeurs à associer :**

## Orientation n° 2 : Mieux coordonner les interventions institutionnelles

### Action n° 2 - 3 :

Poursuivre et développer les comités techniques dédiés aux différents dispositifs

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Les dispositifs œuvrant dans le champ de la parentalité sont nombreux et divers.  
Ils peuvent s'articuler avec d'autres politiques publiques.  
Certains dispositifs font partie du domaine du soutien à la parentalité mais ne sont pas suivis par le Copil.

### Objectifs :

Créer des instances de cadrage pour des dispositifs entrant dans le champ de la parentalité mais non existant pour le moment (LAEP...)  
Maintenir les comités existants pour continuer à améliorer les dispositifs

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Chaque comité alimente régulièrement un rapport d'activité, suit les actions, lancent les appels à projet, effectue des projections....  
Si de nouveaux dispositifs intègrent le comité parentalité, un comité dédié sera créé.  
Les réunions seront régulières tout au long de l'année, faisant appel si besoin à des personnes extérieures au comité.  
Les comités techniques devront s'assurer de rester en lien et en cohérence entre eux.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

La MSA participera au comité technique « médiation familiale » en tant que financeur et chaque fois que possible aux comités REAAP en fonction des disponibilités.  
La Justice participera aux comités techniques « médiation »  
La Caf, le CG et la DDCS s'impliqueront dans tous les comités techniques spécifiques

### Echéancier - Calendrier :

Tout au long du schéma

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Amélioration des données sur les dispositifs  
Ecriture de rapport d'activités

### Nom du (des) pilotes :

Caf : Jean Cicero

### Partenaires et contributeurs à associer :

## **Orientation n° 3 : Permettre une meilleure lisibilité des dispositifs**

### **Action n° 3 - 1 :**

Promouvoir les valeurs et missions du comité départemental de pilotage

### **Contexte - Eléments de diagnostic :**

Le comité de pilotage Parentalité est une structure récente dont les acteurs de terrain n'ont pas toujours connaissance et/ou dont ils ne cernent pas les valeurs et missions.  
Le champ de la parentalité allant actuellement au-delà des dispositifs pilotés par le comité, les acteurs de terrain et le public ne comprennent pas toujours les différences avec d'autres politiques publiques.

### **Objectifs :**

Favoriser la diffusion, l'appropriation et le partage de ces valeurs et missions auprès de l'ensemble des acteurs du soutien à la parentalité.  
Faire connaître le comité départemental parentalité et son rôle de pilote et d'interlocuteur pour le soutien à la parentalité en Moselle.

### **Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :**

Rappeler à chaque réunion, rencontre ou information diffusée les valeurs et missions du comité de pilotage parentalité  
Créer un outil de présentation du comité départemental et de ses valeurs et missions.  
Ce document sera utilisé lors des premières réunions de réseaux, lors de rencontres de partenaires et de porteurs de projets potentiels...  
Chaque membre du comité pourra aussi l'utiliser dans le cadre de son réseau professionnel :  
Ex : éducation nationale : IEN, établissements scolaires – CG : travailleurs médico-sociaux...

### **Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :**

Toutes les institutions partenaires participeront à l'élaboration de l'outil et à sa diffusion, chacune en activant son réseau.

### **Echéancier - Calendrier :**

Tout au long du schéma

### **Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)**

Evaluation des motifs de rejet de projets, en lien avec le non respect du cahier des charges ou des valeurs et missions institutionnelles.

### **Nom du (des) pilotes :**

DACS : Madame ALLEGRE

### **Partenaires et contributeurs à associer :**

## Orientation n° 3 : Permettre une meilleure lisibilité des dispositifs

### Action n° 3 - 2 :

Créer des espaces d'échanges et d'informations entre porteurs de projet et comité parentalité pour chaque dispositif

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Les porteurs de projets signalent qu'il n'y a pas ou peu de lieux et de moments pour échanger avec les institutions, l'information étant presque uniquement descendante financeurs – opérateurs.  
Les évaluations des actions pourraient être partagées et discutées, et pas seulement présentées par écrit dans un document à destination du seul financeur.  
Il y a également un déficit de coordination, et donc des difficultés de mutualisation des moyens et de lisibilité des actions existantes.

### Objectifs :

Permettre l'appropriation des orientations départementales par les acteurs locaux  
Activer une démarche participative  
Améliorer la compréhension par les porteurs de projets des attentes des membres du comité départemental du soutien à la parentalité,  
Améliorer la qualité des dossiers de demande de subvention (cf aussi fiche action 1.3)  
Améliorer la qualité des actions en direction des familles (cf aussi fiche action 1.3)  
Permettre aux porteurs de faire part de leurs attentes ou difficultés aux membres du comité

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Découpage du département en territoires (nombre à déterminer en fonction des différents dispositifs).  
Organisation de réunions territorialisées d'échanges avec les porteurs et/ou entre porteurs  
Explication des valeurs et missions du comité de pilotage parentalité, des critères et enjeux des dispositifs et des articulations possibles ou non entre dispositifs.  
Moments d'échanges, de questions-réponses.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

La Justice participera aux rencontres avec les opérateurs en matière de médiation et de gestion des points de rencontre  
Le CG, la Caf et la DDCS organiseront les rencontres

### Echéancier - Calendrier :

Réflexion au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 puis mise en place progressive en 2015 et 2016

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Amélioration des projets  
Nombre de participants aux réunions.  
Ratio nombre de projets déposés / nombre de projets rejetés  
Développement d'actions nouvelles

### Nom du (des) pilotes :

Caf : Jean Cicero

### Partenaires et contributeurs à associer :

Les porteurs de projets

## Orientation n° 3 : Permettre une meilleure lisibilité des dispositifs

### Action n° 3 - 3 :

Faire connaître au public les actions existantes

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Les familles témoignent d'un manque de connaissance des actions ayant lieu sur leur territoire.  
L'absence d'une information coordonnée et concertée sur les différentes offres existantes freine de fait l'accès effectif des familles à l'offre de service et réduit l'efficacité de l'orientation qui peut être effectuée par les professionnels concernés d'un territoire.  
Le public ciblé est l'ensemble des parents du département

### Objectifs :

Apporter une meilleure visibilité aux familles de l'offre de service existante en matière de soutien à la fonction parentale.  
Définir différents modes de communication (lettre aux parents, site internet...) à la fois à l'échelle départementale et aux échelons locaux.

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Collaboration avec les services communication des institutions partenaires et les opérateurs locaux pour réfléchir aux moyens de communication à créer et /ou développer.  
Réalisation d'un répertoire départemental et local des actions existantes de soutien à la parentalité.  
Association des lieux ressources : crèches, écoles, mairies...

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

L'ensemble des institutions partenaires diffusera les informations selon ses canaux habituels de communication envers son réseau.

### Echéancier - Calendrier :

Réflexion et recueil des informations en 2015 et mise en place en 2016.

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Création et/ou amélioration d'outils de communication  
Nombre de destinataires de l'information  
Enquêtes auprès des professionnels  
Présence des familles aux actions

### Nom du (des) pilotes :

CG : Adèle Berrada

### Partenaires et contributeurs à associer :

Service communication des institutions  
Porteurs de projets

## Orientation n° 3 : Permettre une meilleure lisibilité des dispositifs

### Action n° 3 - 4 :

Harmoniser et simplifier les procédures d'appels à projets

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Les porteurs font état de lourdeur administrative : financement éclaté entre différentes institutions, investissement administratif à consentir important, complexité à comprendre les différences entre les demandes, complexité des critères et de leurs évolutions.

### Objectifs :

Créer des documents communs à chaque institution (demande de subvention, bilan, ...) pour les différents dispositifs  
Simplifier les démarches administratives pour les porteurs en proposant du contenu dématérialisé  
Améliorer la qualité des dossiers et des projets

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Analyse des différentes procédures, recherche des parties communes possibles.  
Mise en place d'une procédure identique à toutes les institutions (calendrier et contenu des dossiers)  
Création par les membres du comité technique, d'un document cadre pour chaque dispositif, avec les éléments du dossier en commun : demande de subvention, bilan, cahier des charges, ...  
Ces documents aborderaient aussi les critères et enjeux des dispositifs ainsi que les articulations possibles ou non entre dispositifs.  
Ces documents seraient envoyés à tous les porteurs de projets existants ou potentiels.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

La MSA participera à la validation des procédures et permettra l'accès direct aux outils dématérialisés à partir de son site internet.  
La Justice élaborera le calendrier et les règles qui lui sont propres et recensera les possibilités d'accès à un contenu dématérialisé.  
Le CG, la Caf et la DDCS contribueront à l'harmonisation et à la simplification ainsi qu'à la création de contenu dématérialisé et à un accès par leurs sites respectifs

### Echéancier - Calendrier :

Réflexion en 2015 et mise en place progressive en 2016 et 2017

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Etablissement d'une procédure commune  
Cohérence et coordination des procédures

### Nom du (des) pilotes :

Caf : Jean Cicero

### Partenaires et contributeurs à associer :

Autres financeurs hors Copil

## Orientation n° 4 : Animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

### Action n° 4 - 1 :

Définir la place des parents dans les instances

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Aujourd'hui les bénéficiaires des actions ne peuvent s'exprimer qu'au niveau des opérateurs locaux. Leur participation effective à l'élaboration du projet est difficile à mesurer, mais semble très limitée.

### Objectifs :

Favoriser l'implication des parents dans une démarche participative  
Conférer un rôle participatif aux parents à l'échelle locale et départementale

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Détermination des modalités d'implication possible des parents à l'échelle locale.  
Participation des parents à des comités techniques départementaux, sur des thèmes spécifiques.  
Une expérimentation sera d'abord menée sur un territoire.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

L'ensemble des Institutions participeront à la définition de moyens d'associer directement des familles.

### Echéancier - Calendrier :

Expérimentation sur un territoire jusqu'à la fin de l'année 2015 et mise en œuvre pour tous les territoires en 2016

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Le nombre de parents participants.  
La réalisation des propositions en 2015.

Nom du (des) pilotes :	Partenaires et contributeurs à associer :
CG : Adèle Berrada	

## Orientation n° 4 : Animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

### Action n° 4 - 2 :

Construire une animation de réseaux locaux et départementaux sur le soutien à la parentalité

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Les échanges sur les territoires entre porteurs de projets sont d'initiative locale, sans coordination ni incitation sur les territoires où ils n'ont pas lieu.

Les institutions n'y sont pas toujours présentes, pour garantir le respect des valeurs.

Sur un thème aussi complexe que la parentalité, les échanges de pratiques, réflexions partagées et autres mutualisations sont importantes pour progresser collectivement.

### Objectifs :

Insuffler une dynamique locale et une démarche participative sur le soutien à la parentalité

Améliorer la coordination et la cohérence des actions sur chaque territoire

Favoriser la mise en œuvre d'initiatives locales

Permettre un meilleur partage des connaissances du domaine de la parentalité

Améliorer la formation des opérateurs

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Définition des périmètres territoriaux des réseaux locaux en prenant en compte les dynamiques déjà existantes.

Réflexion sur les attentes de fonctionnement de ces réseaux pour le comité : objet, membres, fréquence des rencontres.

Premières rencontres avec les porteurs pour évaluer les besoins, les attentes, le rythme, ....

Validation par le Copil d'un document cadre de fonctionnement des réseaux.

Définition d'un programme de travail annuel pour chaque réseau

Démarrage de l'animation des réseaux.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

La Justice rencontrera les membres du réseau des associations de médiation familiale.

La Caf, le CG et la DDCS participeront à la création des réseaux, seront présents aux réunions de réseaux et pourront animer des réunions en fonction des thèmes.

### Echéancier - Calendrier :

Démarrage au quatrième trimestre 2014 et mise en place concrète des réseaux en 2015 puis déroulement tout au long du schéma

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Nombre de participants

Amélioration de la qualité des projets

Thématiques de travail

Apports par les réseaux au comité départemental.

### Nom du (des) pilotes :

CG : Adèle Berrada

### Partenaires et contributeurs à associer :

Les opérateurs

Le cas échéant, des intervenants spécialisés

## Orientation n° 4 : Animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

### Action n° 4 - 3 :

Organiser une journée de temps fort annuel sur un thème en lien avec la parentalité intégrant des échanges entre gestionnaires et institutions, et un apport "culturel"

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Le diagnostic fait état de la complexité de la notion de soutien à la parentalité et du manque de lisibilité de l'offre

La médiatisation d'un temps fort pourrait avoir un impact tant sur les gestionnaires que sur les élus locaux et les familles elles-mêmes.

### Objectifs :

Susciter des initiatives nouvelles

Intéresser les élus locaux

Informers les familles sur les enjeux des actions qui leur sont proposées.

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Organiser une fois par an, une journée thématique, avec des ateliers, des temps d'échanges entre acteurs locaux, et d'apport de connaissances par des intervenants spécialisés

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

Les Institutions participeront à la mise en œuvre de ce temps fort annuel

### Echéancier - Calendrier :

Chaque année du schéma dès 2015

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Nombre et typologie des participants

fiche d'évaluation à construire, sur l'appréciation portée par les participants aux journées

### Nom du (des) pilotes :

Si possible une institution différente chaque année

En 2015 : CG, Adèle Berrada

### Partenaires et contributeurs à associer :

Les opérateurs

Des institutions et partenaires intéressés (chef de projet Cucs...)

Des intervenants extérieurs spécialisés

## Orientation n° 4 : Animer les réseaux départementaux et locaux de soutien à la parentalité

### Action n° 4 – 4 :

Mettre en place un suivi de la mise en œuvre du schéma départemental du soutien à la parentalité

### Contexte - Eléments de diagnostic :

Ce schéma est le premier en Moselle sur la parentalité. Les fiches actions sont proposées pour répondre aux problématiques exprimées dans le diagnostic sur la parentalité.

Cependant, il peut être nécessaire de les faire évoluer, en fonction de bilans intermédiaires réalisés, de l'évolution des besoins des familles ou des opérateurs et d'évolutions politiques, législatives et réglementaires.

### Objectifs :

Garantir la mise en œuvre des actions prévues

Les réajuster si nécessaire

S'assurer des effets des actions engagées

Préparer le prochain schéma

### Description opérationnelle (modalités de mise en œuvre, public concerné, point de vigilance,...) :

Réunion bilan chaque année du comité de pilotage parentalité.

Validation de l'évolution et des réalisations des actions ainsi que des réorientations ou développements éventuellement nécessaires.

Apport par les comités techniques de tableaux de bord de suivi du schéma (comparaison des résultats obtenus avec les effets attendus, repérages des effets inattendus, ...), de propositions d'ajustement et de mesure de l'impact des actions sur les territoires, les publics concernés et les institutions.

### Engagements institutionnels en termes de moyens humain, matériel et financier :

Les Institutions alimenteront et participeront aux bilans.

La Caf assurera le suivi du schéma.

### Echéancier - Calendrier :

Annuellement tout au long du schéma à partir de 2015 avec un bilan final au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

### Evaluation (réalisations attendues, indicateurs de suivi et modalités d'évaluation)

Mise à jour régulière de tableaux de bord

Validation de la poursuite des objectifs ou évolutions souhaitées

Respect des engagements pris par le comité et par les institutions partenaires

Préparation d'un diagnostic pour le schéma suivant

### Nom du (des) pilotes :

CAF : Jean Cicero

### Partenaires et contributeurs à associer :

## REALISATION DES ACTIONS SUR LA DUREE DU SCHEMA

ACTIONS	2014				2015				2016				2017				Pilotes
	1er trimestre 2014	2ème trimestre 2014	3ème trimestre 2014	4ème trimestre 2014	1er trimestre 2015	2ème trimestre 2015	3ème trimestre 2015	4ème trimestre 2015	1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	2ème trimestre 2017	3ème trimestre 2017	4ème trimestre 2017	
1-1 Définir les territoires prioritaires de projet pour du développement																	CAF
1-2 Améliorer la couverture territoriale en maîtrisant la répartition des actions selon les territoires																	DDCS
1-3 Favoriser et améliorer la qualité des actions menées																	CG
1-4 Accompagner les opérateurs dans la création et la mise en œuvre des actions																	CG
1-5 Pérenniser en priorité les actions structurées et structurantes																	CAF
1-6 Disposer de critères et d'indicateurs partagés pour évaluer la qualité et la pertinence des actions ainsi que la place des parents dans celles-ci																	CAF
2-1 : Analyser en commun et sur la base de critères partagés toutes les actions de soutien à la parentalité																	CAF
2-2 : Echanger des informations entre institutions																	MSA
2-3 : Poursuivre et développer les comités techniques dédiés aux différents dispositifs																	CAF
3-1 : Promouvoir les valeurs et missions du comité																	DDCS
3-2 : Créer des espaces d'échanges et d'informations entre porteurs de projet et comité parentalité pour chaque dispositif																	CAF
3-3 : Faire connaître au public et avec différents supports, les actions existantes																	CG
3-4 : Harmoniser et simplifier les procédures de dépôts de demande de subvention																	CAF
4-1 : Définir la place des parents dans les instances																	CG
4-2 : Construire une animation de réseaux locaux et départementaux sur le soutien à la parentalité																	CG
4-3 : Organiser une journée de bilan annuel partagé des actions du schéma																	Une institution différente chaque année 2015 : CG
4-4 : Mettre en place un suivi de la mise en œuvre du schéma départemental du soutien à la parentalité																	CAF
	1er trimestre 2014	2ème trimestre 2014	3ème trimestre 2014	4ème trimestre 2014	1er trimestre 2015	2ème trimestre 2015	3ème trimestre 2015	4ème trimestre 2015	1er trimestre 2016	2ème trimestre 2016	3ème trimestre 2016	4ème trimestre 2016	1er trimestre 2017	2ème trimestre 2017	3ème trimestre 2017	4ème trimestre 2017	74

## 4. Engagement des institutions et mise en œuvre du schéma

### 4.1 Les institutions et leurs engagements

La DDCS est garante de l'équité territoriale et de la prise en compte de l'hétérogénéité des familles. Elle apportera son expertise dans les différentes instances de pilotage et techniques (groupes de réflexion, création d'outils, réunions d'animation locales ou départementales, visites d'actions, accompagnement des porteurs de projets,...). Les salles de réunions de la DDCS pourront être mises à disposition. Par ailleurs, la DDCS sera pilote des fiches actions suivantes :

- Action 1-2 : améliorer la couverture territoriale
- Action 3-1 : promouvoir les valeurs et missions du comité départemental
- Action 4-1 : définir la place des parents dans les instances (la DDCS propose d'apporter une aide au pilotage)
- Action 4-3 : il est prévu un pilotage tournant.

La Caf inscrit son action dans la mission 2 de la COG signée avec l'Etat (soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants). Elle poursuit un objectif fort de réduction des inégalités territoriales et d'amélioration de la qualité des actions soutenues. Elle a également inscrit dans son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2013 – 2017 son souhait de consolider les financements, les pérenniser et si possible les inscrire dans le cadre de conventions pluriannuelles, de mettre en place une animation territoriale favorisant la participation des opérateurs et leur mise en relation et d'améliorer l'information et la communication sur les actions de soutien à la parentalité.

Au regard des indicateurs nationaux quantitatifs fixés par la COG, du diagnostic réalisé sur le territoire mosellan, et du potentiel de développement financier de la Caf et de ses partenaires, les objectifs départementaux sont :

- pour le Reaap : une progression de 42,85 % du nombre d'actions (passant de 35 à 50), un indicateur fiable à construire pour mesurer réellement le nombre de familles bénéficiaires et le rapprocher de l'objectif national,
- pour la médiation familiale : la consolidation de l'offre existante, et le développement d'une offre sur les territoires non couverts
- pour les LAEP : consolider les structures existantes et en promouvoir sur les territoires moins bien couverts.

Le Président du Conseil Général a érigé la protection de l'enfance « grande cause départementale ».

Les politiques menées par le Département dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille recherchent le bon développement et l'épanouissement des enfants mosellans dans une logique de prévention des difficultés éducatives.

Ainsi « le renforcement et la diversification des modalités d'intervention en prévention » constituent la première orientation du Schéma départemental Enfance Jeunesse Famille du Conseil Général 2014/2018. Dans ce cadre, la politique de développement du soutien à la fonction parentale du Conseil Général s'inscrit dans un pilotage partenarial qui sera prévu par ce schéma départemental du soutien à la parentalité.

Le Conseil Général sera impliqué dans l'ensemble des orientations et des actions du schéma. Au travers de la mise en œuvre de ces actions il poursuivra un objectif transversal : favoriser des relations parents-enfants harmonieuses grâce au développement d'espaces, avec et pour les familles, visant à étayer et/ou conforter les parents dans leur rôle d'éducateur.

Jusque 2014, le Département a soutenu financièrement des actions de soutien à la parentalité dans le cadre exclusif de la politique de la ville. A partir de 2015, le Département soutiendra des actions mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Au-delà du soutien financier que le Conseil Général pourra apporter aux projets, le Département sera un réel partenaire des structures pour co-construire des projets avec les familles, répondant à leurs attentes et besoins.

Tant à l'échelle départementale que locale, le Département s'attachera à l'implication active des familles et à la valorisation de leurs compétences, à l'observation des besoins, à la qualité et à la cohérence des actions proposées, ainsi qu'à l'équité dans la couverture du territoire mosellan. Il co-animera les réseaux avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La MSA Lorraine s'associe pleinement aux activités du comité de pilotage des actions de soutien à la parentalité menées en Moselle. Elle s'engage selon les règles définies au plan national en partenariat au sein de la branche famille pour soutenir l'activité de médiation familiale, en veillant à ce que les ressortissants du milieu rural puissent accéder dans les meilleures conditions aux services proposés par les associations. La MSA ne pourra pas s'engager financièrement sur les autres dispositifs (REAAP, CLAS) mais reste intéressée par les informations concernant ces dispositifs et elle s'investira dans la mesure des disponibilités de ses agents pour l'analyse des dossiers en commission.

L'Education Nationale s'engage à désigner un IEN référent pour l'ensemble des fiches actions du schéma départemental. Celui-ci fera le lien avec ses collègues des territoires, et les autres professionnels et partenaires de l'institution.

L'Institution Judiciaire sera représentée par un magistrat de la cour d'appel désigné par les chefs de cour, référent unique.

Elle s'engage à participer aux rencontres d'évaluation annuelles, à fournir toute information utile pour compléter les diagnostics, à favoriser la diffusion du schéma et des informations sur les actions auprès Conseil départemental d'accès aux droits (Cdad) et à pérenniser le financement des dispositifs de médiation familiale et des espaces de rencontre.

L'Udaf au regard de ses missions en direction des familles et des objectifs fixés par son projet associatif pour la période 2013 - 2016 s'engage à :

- désigner un administrateur référent du suivi du plan départemental et plus particulièrement des actions au titre desquelles elle est susceptible d'intervenir,
- mobiliser en tant que de besoin le réseau des associations familiales en vue de la réalisation des actions prévues au plan départemental,
- fournir les données générales en sa possession qui seraient susceptibles de contribuer à la réalisation du plan,
- relayer auprès des réseaux associatifs mosellans les informations que le Comité de pilotage estimerait utile de mobiliser,
- participer dans la mesure de ses moyens humains à la mise en œuvre des actions prévues par le plan départemental.
- mobiliser les outils de communication dont elle dispose au service de la réalisation des actions du plan départemental.

L'Union Départementale des CCAS de la Moselle se donne pour missions l'analyse, la réflexion et l'impulsion de projets dans le champ des politiques publiques relevant de l'action sociale et de la solidarité.

Si l'Union n'est pas, en tant que telle, un partenaire financier, elle considère néanmoins que l'accompagnement des parents doit concerner toutes les familles, sans aucune distinction. La visibilité des actions de soutien à la parentalité conditionnant leur efficacité, elle s'engage à se faire le relais des actions inscrites dans le présent schéma et validées par le comité de pilotage de la parentalité auprès de ses adhérents. Réciproquement, elle se fera le relais des actions de

terrain auprès du comité de pilotage, et dans la mesure du possible, facilitera l'organisation d'évènements sur les territoires.

## **4.2 Les modalités de mise en œuvre et de suivi du schéma**

La Caf assurera le suivi de la mise en œuvre du schéma, et organisera à cet effet les réunions du comité de pilotage et des comités techniques.

Les modalités pratiques du pilotage du schéma font l'objet de la fiche action 4-4

Par ailleurs, chaque fiche action désigne un pilote. Celui-ci est chargé d'organiser la mise en œuvre de l'action correspondante. Il établit le programme de travail et l'échéancier, prépare et organise les réunions, en assure le compte-rendu,

Il est le garant du respect des objectifs, de l'adéquation de la méthodologie.

Il alerte autant que de besoin les comités techniques ou le comité de pilotage de toute difficulté dans la mise en œuvre de la fiche action.

Le schéma départemental de la parentalité sera disponible sur les sites internet des institutions partenaires.

Il est proposé de le décliner en une plaquette de présentation pouvant servir d'outil pédagogique pour sa présentation aux élus, aux acteurs de terrain, à tout partenaire intéressé.

# Glossaire

## A

<b>ACF</b>	Animation Collective Famille
<b>ACSE</b>	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
<b>AEEH</b>	Allocation de l'Éducation de l'Enfant Handicapé
<b>AFAD</b>	Association Familiale d'Aide à Domicile
<b>ANRU</b>	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance

## C

<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDAD</b>	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
<b>CG</b>	Conseil Général
<b>CLAS</b>	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
<b>CLS</b>	Contrat Local de Santé
<b>CLSPD</b>	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CMS</b>	Centre Médico-Social
<b>CNAF</b>	Caisse Nationale des Allocations Familiales
<b>CNASEA</b>	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
<b>COG</b>	Convention d'Objectifs et de Gestion
<b>CUCS</b>	Contrat Urbain de Cohésion Sociale

## D

<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
-------------	---

## E

<b>ECLAIR</b>	Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite
<b>EJE</b>	Educatrice Jeunes Enfants
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## F

<b>FIDP</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
<b>FONJEP</b>	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

## G

<b>GUP</b>	Gestion Urbaine de Proximité
------------	------------------------------

## I

<b>IEN</b>	Inspection de l'Éducation Nationale
<b>IGAS</b>	Inspection Générale des Affaires Sociales

## L

<b>LAEP</b>	Lieu d'Accueil Enfants Parents
-------------	--------------------------------

## M

<b>MJC</b>	Maison des Jeunes et de la Culture
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole

## P

<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PF</b>	Prestations Familiales
<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative

## R

<b>RAM</b>	Relais Assistants Maternels
<b>RE</b>	Réussite Educative
<b>REAAP</b>	Réseau d'Écoute, d'Accompagnement et d'Appui aux Parents
<b>RRS</b>	Réseaux de Réussite Scolaire

## T

<b>TISF</b>	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
-------------	--

## U

<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familiales
<b>UDCCAS</b>	Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Fait à Metz en 9 exemplaires,  
le 14 octobre 2014

**Le Préfet de la région Lorraine  
Préfet de la Moselle**

Nacer Meddah

**Le Président  
de la Caf de la Moselle**

Robert Cantisani

**Le Directeur  
de la Caf de la Moselle**

Laurent Ponté

**Le Président  
du Conseil Général de la Moselle**

Patrick Weiten

**La Première Présidente  
de la Cour d'Appel de Metz**

Elisabeth Blanc

**Le Procureur Général  
de la Cour d'Appel de Metz**

Jean-Marie Beney

**Le Directeur Général  
de la MSA Lorraine**

Jean-Marie Gérard

**L'Inspecteur d'Académie Adjoint,  
de la Direction des Services départementaux  
de l'Éducation nationale de Moselle**

Frédéric Blasco

**Le Président de l'Union Départementale  
des Associations Familiales Moselle**

Alix Fiorletta

**La Présidente de l'Union Départementale des  
Centres Communaux d'Action Sociale Moselle**

Marie-Louise Kuntz